PROCÉS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 30/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Date de la convocation : 26/06/2025		
Nombre de conseillers en exercice : 23		
Secrétaire de séance : Matthieu LACOTTE, conseiller municipal		
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB		
MEMBRES PRÉSENTS	**MEMBRES ABSENTS**	**Ayant donné procuration à**
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
	Catherine BONY	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
	Pascal NOURRISSON	Françoise BAILLY
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
	Jamal IDZIM	
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Le procès-verbal du 12/05/2025 est validé sans observation.
Jean-Noël CHAPPUIS présente l'ordre du jour avec la liste des projets de délibérations.

Numéro de délibération : **2025-60**	**Objet : Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)**

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu de l'assemblée municipal en date du 22 juin 2020. Elles concernent :

49	Fongibilité des crédits décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre – annule et remplace la DEC 46 2025
50	Renonciation au DPU – parcelle AM 111 d'une superficie de 864m² au 12 rue de l'Orée des bois
51	Vente concession n°987
52	Renouvellement de la concession n°422
53	Renouvellement de la concession n°589
54	Renouvellement de la concession n°422 - Annule et remplace la DEC52-2025
55	Renonciation au DPU -parcelles AE200a, AE201f, AE202g, AE200b, AE201e et AE202h d'une superficie de 1086m² au 7 rue du 1er septembre 1944
56	Renouvellement de la concession n°710
57	Renonciation au DPU – parcelles AK171, AK 404 et AK 406 d'une superficie de 2423² au 68 route nationale
58	Vente concession n°988
59	Modification en cours d'exécution n°2 au lot n°5 « Menuiseries intérieures » du marché public « Réalisation de locaux associatifs »
60	Vente concession n°989
61	Renouvellement de la concession de terrain n°706
62	Renonciation au DPU – parcelle AD 240 de 782m² au 2 rue Simone Veil

Pierre HERRAIZ revient sur la décision 49, en apportant quelques précisions sur les virements de crédits, à savoir :
- *20 000 € des dépenses de voirie vers le projet de sécurisation des voies Villemêle et Gérard Dubois.*
- *30 000 € prévus initialement pour l'achat de matériel qui seront imputés à la réfection du court de tennis.*

Sylvie FAILLAUFAIX s'interroge sur la différence entre la décision 52 et la 54 qui l'annule et la remplace.
Elisabeth MATIB précise qu'il s'agit d'une erreur du visa faisant référence à la délibération qui fixe les tarifs des concessions.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Numéro de délibération : **2025-61**	**Objet :** **Mise en commun des polices municipales de Vineuil et Saint-Gervais-la-Forêt**

Exposé des motifs :
La commune de Saint-Gervais-la-Forêt, en collaboration avec la commune de Vineuil, envisage de renouveler la convention de mise en commun des polices municipales. Cette initiative qui a débuté en août 2020 vise à renforcer la sécurité et l'efficacité des interventions sur les deux territoires, en mutualisant les ressources humaines et matérielles des deux polices municipales.
Cette convention s'inscrit dans un cadre de coopération intercommunale, visant à optimiser les moyens disponibles et à garantir une meilleure couverture sécuritaire pour les habitants des deux communes. La mise en commun des polices municipales permettra de répondre plus efficacement aux besoins de sécurité publique, notamment en période de forte affluence ou lors d'événements spécifiques.

Visas (Références juridiques) :
- Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2122-22, L.2122-23, et L.2241-1
- Code de la sécurité Intérieure, notamment les articles L.511-1 et suivants

Considérants :
- Considérant que la mise en commun des polices municipales de Vineuil et de Saint-Gervais-la-Forêt permettra de renforcer la sécurité et l'efficacité des interventions sur les deux territoires
- Considérant que cette convention s'inscrit dans un cadre de coopération intercommunale visant à optimiser les moyens disponibles et à garantir une meilleure couverture sécuritaire pour les habitants des deux communes
- Considérant que cette initiative répond à un besoin de sécurité publique, notamment en période de forte affluence ou lors d'événements spécifiques
- Considérant que la mise en commun des polices municipales permettra de mutualiser les ressources humaines et matérielles des deux polices municipales, en optimisant ainsi les moyens disponibles,
- Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 19/06/2025

Décisions :
Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil municipal de :
1. approuver la convention de mise en commun des polices municipales de Vineuil et de Saint-Gervais-la-Forêt, jointe en annexe, pour une durée de 3 ans, à compter du 31/08/2025,
2. autoriser le maire ou un adjoint délégué à signer la convention de mise en commun des polices municipales et tous les documents relatifs à cette opération,
3. charger le maire ou un adjoint de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Sylvie FAILLAUFAIX souhaite avoir quelques précisions sur les actions menées par la Police Municipale sur le territoire de la commune.
Jean-Noël CHAPPUIS précise leurs missions du quotidien, à savoir :
- *Contrôles liés à la sécurité routière, points écoles, rédaction des arrêtés (ex : dépassement des végétaux sur la voie publique).*
- *Soutien auprès de la Police Nationale en cas d'accidents, feux…*

Un bulletin quotidien d'activité est établi pour les 2 communes.
Il revient également sur l'organisation du service avec 2 équipes avec 6 policiers au total : une le matin et une l'après-midi, permettant ainsi une amplitude de présence de 7h à 20h.
Il souligne que le Préfet et le Commissaire divisionnaire sont satisfaits de la collaboration avec la Police Municipale mise en commun.
Aux remarques de Sylvie FAILLAUFAIX sur l'inaction de la Police Municipale concernant les problèmes du quartier de la Poissonnière, Pierre HERRAIZ rappelle que la Police Municipale n'est pas armée et la gestion des problèmes de ce genre ne fait pas partie de leurs prérogatives.
Plusieurs prises de parole viennent valoriser les interventions et actions de la Police Municipale (gestion des gens du voyage, intempéries…).

☞ Cf annexes à la fin de Procès-verbal.

Délibération approuvée à l'unanimité	**X**	*Délibération rejetée*	

Numéro de délibération : **2025-62**	**Objet : Décision modificative 1**

Compte tenu des éléments intervenus depuis le vote du budget primitif 2025, Pierre HERRAIZ propose aux membres du conseil municipal, la modification de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement			
6815		Dotations aux provisions pour risques et charges	-30 000€
023		Virement à la section d'investissement	+30 144€
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			**+144€**

Recettes de fonctionnement			
777 chapitre 042		Recettes et quote-part subventions investissement transférées au compte de résultat	+ 144€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			**+144€**

Dépenses d'investissement			
2313 chapitre 041	00734	Locaux associatifs lot 1 régularisation avance	+ 18 991€
2313 chapitre 041	00734	Locaux associatifs intégration frais études et publication	+ 222 343€

2188	00125	Autres immobilisations corporelles	+ 30 000€
13918	040	Autres subventions d'investissement	+ 144€
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			**+ 271 478€**

Recettes d'investissement			
021		Virement de la section de fonctionnement	+30 144€
238 chapitre 041	00734	Locaux associatifs lot 1 avance	+ 18 991€
2031 Chapitre 041	00734	Frais d'études locaux associatifs	+ 221 047€
2033 Chapitre 041	00734	Frais de publication locaux associatifs	+ 1 296€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			**+271 478€**

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil municipal d'accepter la décision modificative ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité	X	*Délibération rejetée*	

Numéro de délibération : **2025-63**	**Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le maire propose, dans le cadre de **l'aménagement sécuritaire de la rue de Villemêle**, de solliciter une demande de subvention au titre des amendes de police.

Patrick MARTEAU présente le projet décrit dans la note annexée. Les travaux interviendront courant août ; les semaines 33 et 34.

Cet aménagement d'un montant de 27 931,71€ HT a pour objectif de maitriser la vitesse des véhicules motorisés et sécuriser les déplacements piétonniers.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Subvention amendes de police (20 %) 5 586.00 €
- Commune de Saint-Gervais-la-Forêt 22 345.71 €

TOTAL..... 27 931.71 € HT

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil municipal de :

- **solliciter une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 20 % des travaux d'aménagement sécuritaire de la rue de Villemêle.**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.**

Cf annexes à la fin de Procès-verbal.

Délibération approuvée à l'unanimité	X	*Délibération rejetée*	

Numéro de délibération : **2025-64**	**Objet : Adoption du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

Exposé des motifs :
La commune de Saint-Gervais-la-Forêt s'engage dans une démarche de prévention des risques professionnels et de sécurité au travail. Dans ce cadre, il est essentiel de disposer d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur.
Le Document Unique permet d'identifier, d'analyser et de classer les risques professionnels auxquels sont exposés les agents de la collectivité. Il constitue un outil indispensable pour la mise en place d'actions de prévention adaptées et pour l'amélioration continue des conditions de travail.
L'adoption de ce document s'inscrit dans une volonté de renforcer la sécurité et la santé des agents, tout en répondant aux exigences légales. Il permettra également de structurer et de formaliser les démarches de prévention déjà engagées par la collectivité.

Visas :

- Vu le Code du travail, notamment les articles L.4121-1 à L.4121-5 relatifs à l'obligation générale de sécurité et de prévention des risques professionnels ;
- Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 relatif à la mise en œuvre du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;
- Vu la circulaire n° 6 du 18 avril 2002 relative à la mise en œuvre du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001.
- Vu l'avis favorable rendu par le Comité social territorial (CST) en séance du 19 juin 2025.

Considérants :
Considérant que le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est un outil essentiel pour identifier et prévenir les risques auxquels sont exposés les agents de la collectivité ;
Considérant que l'adoption de ce document permettra de répondre aux obligations légales et de renforcer la sécurité et la santé au travail ;
Considérant que ce document s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail et de prévention des risques professionnels.

Décisions :
Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil municipal de :

- adopter le DUERP annexé de la présente délibération.
- charger Monsieur le maire de la mise en œuvre des actions de prévention découlant de ce document.
- autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents correspondants.

Pour répondre à la question de Caroline BARBOSA BRINET, Elisabeth MATIB précise que le document est soumis à l'instance consultative compétente du CDG 41, qui a émis un avis favorable.
La gestion de la canicule n'apparait pas dans le DUERP mais des aménagements dans les services ont été mis en place.
Monsieur le maire remercie les agents ayant travaillé sur ce dossier.
il est précisé que José MEDINA, a accepté la mission d'assistant de prévention et sera chargé, entre autres, de mettre à jour le DUERP lorsque cela sera nécessaire.

Cf annexes à la fin de Procès-verbal.

Délibération approuvée à l'unanimité	**X**	*Délibération rejetée*	

Numéro de délibération : **2025-65**	**Objet : 30ème défi inter-entreprises**

Isabelle JALLAIS GUILLET informe les membres du conseil municipal de l'organisation du 30ème défi inter-entreprises le vendredi 26 septembre 2025.

Agglopolys, au travers de sa compétence développement économique et notamment l'animation du tissu économique local, en partenariat avec le Domaine National de Chambord propose la participation des agents et/ou élus des communes membres.

Il est précisé que le droit d'inscription est de 390 € TTC par équipe, incluant les repas des participants.

Il est proposé que la collectivité prenne en charge l'inscription de ses équipes volontaires.

Il est demandé aux membres présents et représentés du conseil municipal d'approuver :

- ***la participation de la commune à la 30ème édition du défi inter-entreprises.***
- ***la prise en charge de l'inscription des équipes volontaires.***

Suite à l'appel au volontariat, 5 élus sont volontaires.

Délibération approuvée à l'unanimité	**X**	*Délibération rejetée*	

Numéro de délibération : **2025-66**	**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Compte tenu des diverses nécessités de service, il est demandé au conseil municipal d'accepter les modifications suivantes du tableau des effectifs,

GRADE	ETP	NOMBRE DE POSTE
Adjoint d'animation	0.5	1

Cf annexes à la fin de Procès-verbal.

Délibération approuvée à l'unanimité	**X**	*Délibération rejetée*	

Prochain conseil municipal : le 08 septembre 2025.

AFFAIRES DIVERSES :

- *Jean-Noël CHAPPUIS :*
  - *Recensement de la population : janvier et février 2026 avec une organisation spécifique (recrutement de 7 agents recenseurs).*
  - *Canicule : après concertation avec les Directrices des écoles, un message est fait aux parents pour les inviter à récupérer leurs enfants à 14h. Peu d'enfants présents aux écoles.*
  - *Invitation pour l'inauguration de la piste cyclable départementale : mardi 8 juillet prochain. Départ de Cellettes en vélo.*
  - *Les rendez-vous de l'histoire : 09 octobre 2025.*
- *Françoise BAILLY :*
  - *Stationnement non autorisé des gens du voyage rue des Ponts Saint Michel. Habitant de la rue indemnisé pour la fourniture d'eau.*
    A leur départ le terrain était plutôt en bon état.
    La sécurisation n'a pas pu être faite car un autre groupe s'est installé.
    Agglopolys prêtera des légos pour sécuriser le site.
    Procédure pour expulsion : intervention de la Police Municipale pour relever les plaques d'immatriculation, transmission des données à la Préfecture pour qu'elle établisse un arrêté d'expulsion.
- *Pierre HERRAIZ :*
  - *Pot de départ à la retraite : appel à volontariat pour aider au service et démontage des barnums.*
- *Isabelle JALLAIS-GUILLET :*
  - *Succès du PIKNIK Musical : 5 groupes. Remerciements aux services et volontaires pour aider.*
  - *Le 14 juillet : groupe « nuit de folies ». Apéritif citoyen à 19h.*
    Appel au volontariat pour monter les tables et chaises le matin.
    La buvette sera tenue par l'association de la Pétanque.
    Un boitage sera fait dans les rues qui seront fermées à la circulation, pour information.
- *Patrick MARTEAU :*
  - *Travaux de voirie :*
    - *Semaine 34 : rue Paul Berthereau - du carrefour rue des écoles jusqu'au cimetière et intégrant l'impasse Juteau.*
    - *Semaine 30 en nocturne : route Nationale – du parc des expositions jusqu'en haut de la côte de la route Nationale.*
    - *Réflexion sur la rue des Mésanges : chaussée à refaire. Des riverains ont signalé que les voitures allaient trop vite, mais avant de mettre un stop ou un ralentisseur, des études sur la vitesse et la fréquentation de cette voie sont en cours. Une 1ère étude fait apparaitre 1 excès de vitesse de plus de 50 km/h sur 3300 véhicules circulant.*
- *Christophe BRUNET :*
  - *Distribution du « En Direct » :*
    - *Numéro spécial : distribution les 30 et 31 août.*
    - *Bulletin municipal : distribution les 27 et 28 septembre.*

Séance levée à 20h30

Signature du président de séance,

Jean-Noël CHAPPUIS.

Mairie de ST-GERVAIS-LA-FORET -(41)-

Signature du secrétaire de séance,

Matthieu LACOTTE.

ANNEXES A LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN DE LA POLICE MUNICIPALE DE VINEUIL ET SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

ANNEXE 1 : REPARTITION DES AGENTS

Pour la commune de VINEUIL :

- Le Brigadier-Chef Principal, Marina MENDES PEREIRA, responsable de la Police Municipale mise en commun,
- Le Brigadier-Chef Principal, Blandine PARTHENAY,
- Le Brigadier-Chef Principal, Damien VIENNE,
- Le Brigadier, Sylvain OLIER.

Pour la commune de SAINT-GERVAIS-LA-FORET :

- Le Brigadier-Chef-Principal, Florence JAULAIN, adjointe de la responsable de la Police Municipale mise en commun,
- Le Brigadier-Chef-Principal, Patrice PASTORELLI.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

ANNEXE 2 : LISTE DU MATERIELMIS EN COMMUN

Matériel de la Ville de VINEUIL mis en commun :

- Véhicule sérigraphié Police Municipale Dacia Duster immatriculé ER-462-HG
- Véhicule sérigraphié Police Municipale Peugeot 307 immatriculé 2961SK41
- 2 vélos électriques
- 4 caméras piéton
- Radar préventif mobile (compteur de véhicules)
- Portable Géo Verbalisation Electronique (GVe)
- 6 radios

Matériel de la ville de SAINT-GERVAIS-LA-FORET mis en commun :

- Véhicule sérigraphié Police Municipale Dacia Duster immatriculé ER-901-PS
- Cinémomètre laser Truspeed SE n°TJ006339
- Ethylotest électronique n°6820
- Vélo musculaire
- 2 caméras piéton
- Portable Géo Verbalisation Electronique (GVe)
- 2 radios

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

ANNEXE 3 : REPARTITION DES CHARGES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ENTRE LES DEUX COMMUNES

Nature des dépenses	ST GERVAIS	VINEUIL
FONCTIONNEMENT		
Frais de personnel - AGENTS	Imputable à la collectivité employeur	
Frais de personnel – Responsable de police municipale	25 %	75 %
Frais de personnel – responsable adjoint	85 %	15 %
Heures supplémentaires du responsable de police municipale, de son adjoint et des agents	Imputable à la collectivité bénéficiaire	
Formation, stages	Imputable à la collectivité employeur des agents bénéficiaires	
Fournitures de petit équipement	Chaque commune prend en charge la dotation de leur agent	
Vêtements de travail		
Fournitures administratives		
Frais de télécommunications		
Frais d'entretien et d'utilisation des locaux : ménage, électricité, chauffage, réparations…	Imputable à chaque collectivité pour ses propres locaux.	
Assurances	Chaque commune détient et prend en charge une responsabilité civile dans le cadre de ces missions. Chaque commune assure et prend en charge la protection fonctionnelle de leur agent. Chaque commune assure et prend en charge l'assurance de ces biens, équipements mise en commun	
Maintenance, entretien Vidéo Protection	Marché individuel dans chaque commune	
Maintenance, entretien matériels, équipement, véhicule	Imputable à la collectivité propriétaire du bien concerné	
Maintenance logiciels, màj, licences…		
INVESTISSEMENT		
Vidéo Protection	Imputable à la collectivité bénéficiaire	
Achat matériel, équipement…		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE VINEUIL ET DE SAINT-GERVAIS-LA-FORET ET DE LEURS EQUIPEMENTS

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 512-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5111-1 et suivants, et L5211-4-1 ;

Vu la précédente convention de mise en commun des agents de police municipale de Vineuil et de Saint-Gervais-La-Forêt et de leurs équipements avec effet au 1er septembre 2022 renouvelée deux fois par tacite reconduction ;

Vu la délibération en date du 30 juin 2025 autorisant Monsieur le Maire de Vineuil à signer une nouvelle convention de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements avec la commune de Saint-Gervais-La-Forêt ;

Vu la délibération en date du 30 juin 2025 autorisant Monsieur le Maire de Saint-Gervais-la-Forêt à signer une nouvelle convention de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements avec la commune de Vineuil ;

Entre la commune de VINEUIL, représentée par son Maire en exercice, Monsieur François FROMET, autorisé par la délibération du 30 juin 2025 du conseil municipal d'une part ;

Et la commune de SAINT-GERVAIS-LA-FORET, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Noël CHAPUIS, autorisé par la délibération du 30 juin 2025 du conseil municipal d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er : Objet de la convention

ARTICLE 2 : Personnel mis à disposition

ARTICLE 3 : Matériel mis à disposition

ARTICLE 4 : Conditions de mise à disposition

ARTICLE 5 : Coordination avec la Police nationale

ARTICLE 6 : Conditions d'intervention des agents

ARTICLE 7 : Commune chargée de la mise à disposition

ARTICLE 8 : Commune chargée des armes

ARTICLE 9 : Conditions financières

ARTICLE 10 : Modalités d'assurances

ARTICLE 11 : Achats de matériels et équipements

ARTICLE 12 : Durée et date d'effet de la convention

ARTICLE 13 : Conditions de résiliation

ARTICLE 14 : Règlement des litiges

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

ARTICLE 1ER : Objet de la convention

Les communes de VINEUIL et de SAINT-GERVAIS-LA-FORET ont engagé en 2019 les démarches administratives nécessaires pour la mise en commun de leurs polices municipales et de leurs équipements conformément à l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012.

C'est ainsi qu'a été instauré au 1er septembre 2019 un service de police municipale commun aux deux communes avec une compétence territoriale d'intervention des agents sur les deux communes, pour une durée de trois années. Une nouvelle convention triennale a été conclue en 2022 ; celle-ci arrive à échéance au 31 août 2025 et doit faire l'objet d'une nouvelle rédaction mettant à jour les conditions d'application.

ARTICLE 2 : Personnel mis à disposition

Le personnel mis en commun dans le cadre de la présente convention est respectivement, selon les effectifs au 1er juin 2025 de quatre agents pour la commune de VINEUIL et de deux agents pour la commune de SAINT-GERVAIS-LA-FORET (annexe n°1).

ARTICLE 3 : Matériel mis à disposition

Le matériel mis en commun dans le cadre de la présente convention est joint en annexe n°2. Ce document est mis à jour annuellement et contresigné par les deux autorités territoriales en exercice. A Vineuil, une information est faite annuellement au comité social territorial dans le cadre du compte rendu annuel sur les conditions de travail.

Les dépenses liées au fonctionnement du matériel nécessaire à chaque service, à sa maintenance restent à la charge de chaque commune propriétaire de l'équipement.

ARTICLE 4 : Condition de mise à disposition

Les agents visés à l'article 2 ci-dessus sont mis à disposition des communes de VINEUIL et de SAINT-GERVAIS-LA-FORET du 1er septembre 2025 au 31 août 2028. La mise à disposition sera prononcée et, le cas échéant, renouvelée par l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination.

La mise à disposition ne peut être prononcée pour une période supérieure à trois années. Chaque commune conserve les conditions de travail des fonctionnaires mis à disposition et prend les décisions relatives aux congés annuels et aux autorisations d'absence.

Chaque commune conserve le pouvoir de nomination, et exerce le pouvoir disciplinaire. En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre les deux collectivités.

Chaque commune supporte la charge des prestations servies en cas de congé de maladie, lorsque la maladie provient de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L. 27 du code des pensions civiles et militaires de retraite ou d'un accident survenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions. En outre, elle supporte seule la charge de l'allocation temporaire d'invalidité prévue par les textes réglementaires en vigueur.

Chaque autorité territoriale délivrera individuellement à chaque agent du service une autorisation de conduite pour les véhicules. Les véhicules affectés au fonctionnement du service sont stationnés au garage de la Police municipale de VINEUIL.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

ARTICLE 5 : Coordination avec la Police Nationale

Les deux communes ont adopté une nouvelle convention de coordination avec l'Etat. Cette convention a été signée par les exécutifs des deux communes et Monsieur le Préfet de Loir-Et-Cher après avis de Monsieur le Procureur de la République.

La convention de coordination renouvelable au 13 mars 2026 est jointe au dossier de renouvellement de la convention de mise en commun des effectifs et peut faire l'objet d'avenants pour viser une efficience maximale dans la répartition des missions.

ARTICLE 6 : Condition d'intervention des agents

Horaires

Dans le cadre du service de police municipale mise en commun, le temps de travail est fixé à 36h15 hebdomadaires, selon un cadre réglementaire conventionnel avec des horaires continus de 7h00 à 14h15 ou de 12h45 à 20h du lundi au vendredi, avec une pause réglementaire de vingt minutes à partir de la sixième heure de travail. Ces horaires pouvant être adaptés en fonction des besoins ou des nécessités du service.

En fonction des aléas, des missions et pour la continuité du service ainsi que pour la surveillance des manifestations et les services supplémentaires des week-ends, les heures effectuées en dehors des créneaux horaires ci-dessus seront réalisées dans le cadre d'heures supplémentaires ouvrant droit à récupération ou rémunération, selon les protocoles d'accord sur le temps de travail mis en place dans chaque collectivité.

Le.la responsable de la police municipale mise en commun, secondé.e par un.e adjoint.e désigné.e dans l'équipe, est chargé.e de la gestion de l'emploi du temps, de l'affectation des missions et de la direction de la police municipale mise en commun, sous l'autorité des Maires sur leur commune respective.

Ces missions peuvent être modifiées en fonction des évènements, ainsi que de la gestion des priorités.

La police municipale mise en commun effectue les missions dans le cadre réglementaire de l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

La police municipale commune peut être jointe directement par le public sur le téléphone de service.

La gestion administrative des activités de la police municipale

L'accueil et la réception du public se font au poste de police municipale, situé 6 place Polch à Vineuil.

Les arrêtés de police, courriers divers et dossiers sont traités au poste de police municipale de Vineuil.

Les agents de police municipale rendent compte au quotidien à leur hiérarchie : le.la responsable de la police municipale mise en commun, ou en son absence son adjoint.e, qui transmet aux Maires les mains-courantes, rapports de police et procès-verbaux qui sont centralisés sur le poste de police municipale de Vineuil et transmis par voie dématérialisée à chaque Maire et dans les cas prévus par le Code de Procédure Pénale simultanément à l'Officier de Police Judiciaire Territorialement Compétent.

La convention de coordination avec la police nationale prévoit des réunions avec les maires des communes assistés de la.le responsable de la police mise en commun ou son adjoint.e et un représentant de la police nationale.

Une réunion de synthèse regroupant les maires et le chef de service de la police municipale ou son adjoint(e) et les directeurs généraux des services sera organisée à l'issue de chaque période de mise en commun des agents de police municipale ou en cas de nécessité impérieuse.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

ARTICLE 7 : Commune chargée de la mise à disposition

Les Maires de VINEUIL et de SAINT-GERVAIS-LA-FORET assurent le pouvoir hiérarchique sur leurs agents respectifs. En cas d'empêchement, leur fonction est assurée par le Premier Maire Adjoint.

Les Directeurs Généraux des Services des deux communes conservent la gestion statutaire de leur agent (gestion de la carrière, procédure disciplinaire, formation.)

Basé.e au poste de police municipale de Vineuil, le.la responsable de la Police municipale assure la gestion fonctionnelle et opérationnelle du service mis en commun ainsi que l'entretien d'évaluation des agents des deux communes. Dans ce cadre, il.elle assure notamment les missions suivantes :

- Manage les équipes et assure la gestion des ressources humaines affectées à la police municipale mise en commun, et programme les interventions et les opérations.
- Etablit le planning mensuel de la police municipale mise en commun.
- Gère les budgets et les équipements.
- Assure la conduite de projets touchant au service mis en commun : Plan Communal de Sauvegarde, mise en place de la vidéoprotection, gestion des alarmes des bâtiments publics
- Assure une fonction de conseil auprès des élus et des DGS
- Anime le partenariat avec les acteurs institutionnels : les services préfectoraux, la Police nationale dans le cadre de la convention de coordination mutualisée, la Gendarmerie, les Sapeurs-Pompiers, la sécurité routière avec des actions d'éducations routières dans le cadre du Plan Départemental Action de Sécurité Routière), les conciliateurs de Justice…
- Participe aux réunions dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- Est responsable de la vidéoprotection et des caméras piétons.

ARTICLE 8 : Commune chargée des armes

Il est convenu d'un commun accord que les policiers municipaux sont dotés d'armes de catégorie D (bâton de défense, bâton télescopique, aérosol incapacitant de moins de 100 ml) et de catégorie B8 (aérosol incapacitant de 500 ml)

Il a été décidé pour des raisons d'organisation, prise de service et fin de service effectuées aux garages de la Police municipale à VINEUIL, que l'autorité autorisée par le représentant de l'Etat à acquérir et détenir les armes sera le Maire de VINEUIL.

Les armes seront stockées au garage de la Police municipale situé rue du stade à VINEUIL dans une armoire forte scellée au sol dans une pièce sécurisée avec la tenue d'un registre journalier de perception et de réintégration des armes.

Les équipements et matériel mis en commun (ordinateurs, mobilier de bureau, véhicules, petit matériel, cinémomètres, éthylomètre, lampes…) sont entretenus par la commune qui a acquis le matériel.

Les arrêtés de détention et de port d'armes seront délivrés par Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

ARTICLE 9 : Conditions financières

La répartition des charges de fonctionnement et d'investissement entre les deux communes est présentée en annexe n°3.

Chaque commune assure mensuellement la réalisation des salaires, le versement du traitement, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi de ses agents.

Une répartition financière est prévue pour le poste de la responsable de la police municipale et son adjoint.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Chaque commune prend en charge les heures supplémentaires effectuées à sa demande et pour les activités de son territoire par les agents de police municipale.

Un titre de recettes sera adressé par chaque commune pour le remboursement des frais supportés et non imputables à la collectivité, conformément aux répartitions prévues dans l'annexe n°3, au cours du mois de décembre de chaque année.

Les communes de VINEUIL et de SAINT-GERVAIS-LA-FORET peuvent solliciter auprès de toute administration ou organisme les subventions nécessaires pour répondre au besoin de fonctionnement du service.

ARTICLE 10 : Modalité d'assurances

Chacune des deux communes a souscrit les contrats d'assurance garantissant les risques « responsabilité civile, flotte automobile, protection fonctionnelle » correspondant aux activités des agents de police municipale mis en commun dans le cadre de la présente convention, dont les attestations sont annexées à la présente.

ARTICLE 11 : Achat de matériels et d'équipements

Dans le cadre de la mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements les communes de VINEUIL et de SAINT-GERVAIS-LA-FORET réalisent individuellement leurs achats, pour la durée de la convention.

ARTICLE 12 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention de mise en commun des agents de police municipale des communes de VINEUIL et de SAINT-GERVAIS-LA-FORET prend effet le 1er septembre 2025 pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 août 2028 inclus. Au terme des trois ans, la convention ne pourra être renouvelée tacitement, elle devra faire l'objet d'une nouvelle rédaction mettant à jour les conditions d'application.

ARTICLE 13 : Condition de résiliation

La présente convention de mise en commun des agents de police municipale des communes de VINEUIL et de SAINT-GERVAIS-LA-FORET peut être dénoncée par le représentant de l'une des collectivités après un préavis d'au moins trois mois transmis par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au représentant de l'autre commune.

ARTICLE 14 : Règlement des litiges

Tout litige généré par la présente convention de mise à disposition fera l'objet au préalable d'un règlement amiable entre les parties ainsi que d'une information de la préfecture de Loir-et-Cher. A défaut d'entente la contestation sera portée devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Transmis en préfecture de Loir-et-Cher le :

Fait le

François FROMET	Jean-Noël CHAPUIS
Maire de VINEUIL	Maire de SAINT-GERVAIS-LA-FORET

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Annexe délibération
2025-63 CM 30/06/2025

DEMANDE DE SUBVENTION
au titre *des AMENDES DE POLICE*
Auprès du conseil départemental du Loir-et-Cher.

***Projet* : aménagement sécuritaire de la rue de Villemêle**

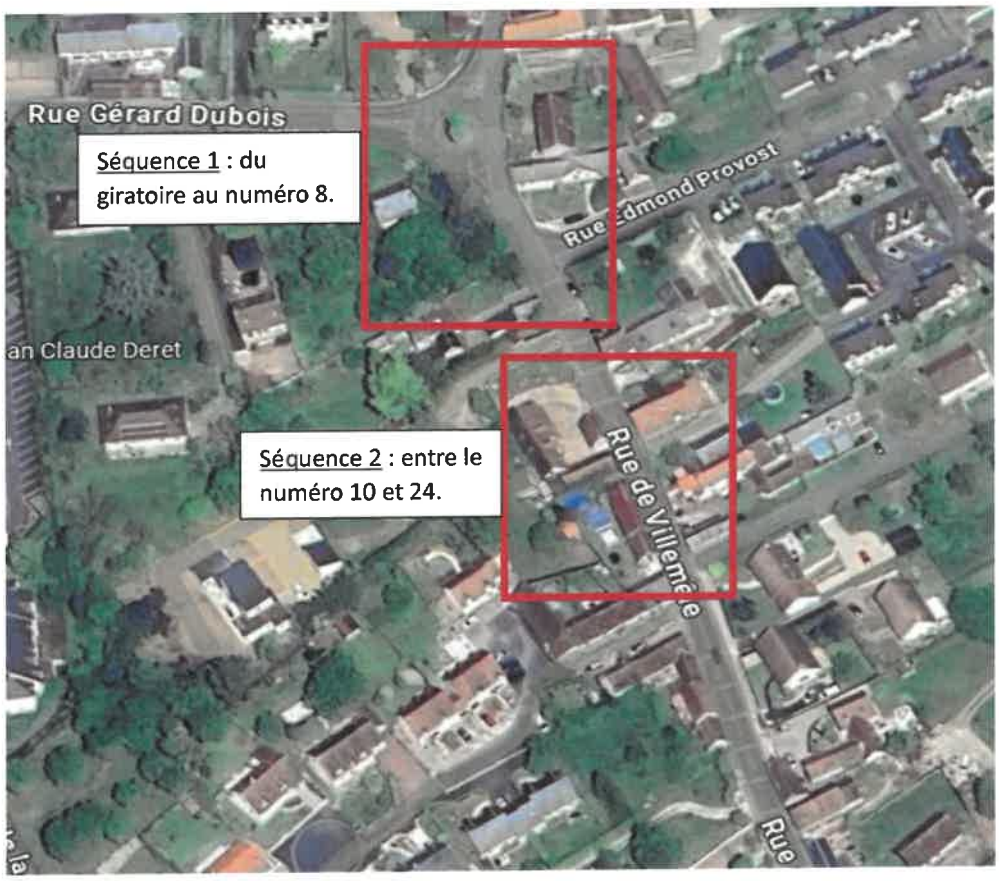

Considérant la zone géographique de la rue de Villemêle, située dans l'axe de zones d'habitations et du centre bourg, la maitrise de la vitesse des véhicules motorisés et la sécurisation des déplacements piétonniers a été une préoccupation première pour l'ensemble des élus de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt.

Afin d'atteindre cet objectif, la commune a fait appel à l'expertise de l'ATD 41 (agence technique départementale)

Dans le rapport transmis par l'agence, un diagnostic séquencé en 2 parties a permis de mettre en évidence les éléments à modifier pour atteindre l'objectif défini et mettre un place un programme d'investissement de sécurisation de la rue de Villemêle.

Le coût de cet aménagement s'élève à 27 931.71€ HT. Afin de soutenir ce projet de sécurisation, la collectivité sollicite une subvention au titre des amendes de police auprès du département du Loir et Cher.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

1. LE DIAGNOSTIC :

a. Séquence 1 : du giratoire au numéro 8 – 30 mètres :

ci-après extraits du rapport rédigé par l'ATD 41.

Un giratoire aux branches de circulation trop ouvertes facilitant les reprises des vitesses. Des cheminements difficiles pour les piétons.

Bien que les largeurs des entrées et sorties de voies respectent les normes pour ce type d'aménagement en zone urbaine, **les marquages séparateurs en pavés sont supérieurs à 2 mètres de large (cf. préconisations du Certu p. 27).** Sans bordures, ces marquages restent franchissables et ne contraignent pas assez les véhicules.
Les entrées du giratoire urbain sont très ouvertes, permettant des insertions rapides, ce qui peut compromettre la sécurité des usagers les plus vulnérables, comme les piétons et les cyclistes.

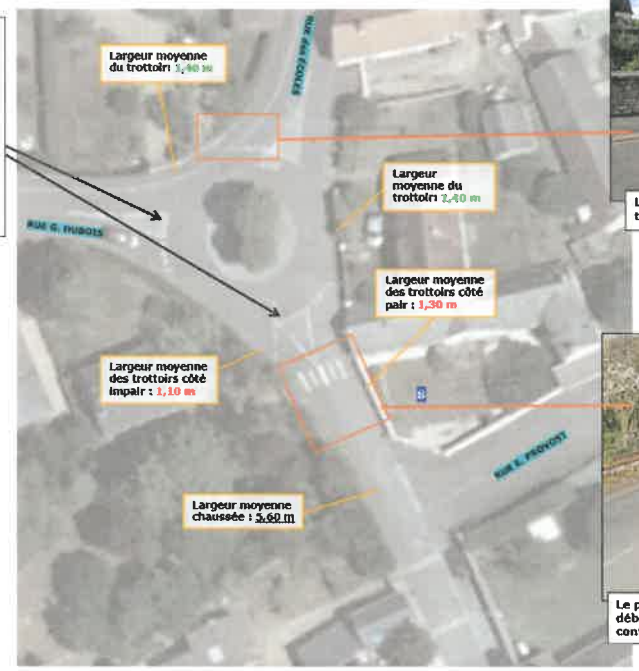



Le panneau cédez-le passage au milieu du trottoir gêne la circulation piétonne.



Le passage-piétons non règlementaire débouche en plus sur des trottoirs dont la continuité piétonne est peu assurée.

b. Séquence 2 : du numéro 10 au numéro 24 – 100 mètres :

Des largeurs de trottoirs ou d'accotements très disparates voire totalement absents, et une ligne droite qui n'incite pas au ralentissement.





Côté pair, **un trottoir très large (2,60 m) à bordures franchissables encourage le stationnement.** Côté impair l'accotement n'est pas assez large pour répondre aux normes pour les PMR. Le piéton a le choix entre un trottoir occupé par des voitures ou un accotement étroit. Il doit donc cheminer sur la chaussée la plupart du temps.



L'absence de trottoirs des deux côtés de la chaussée oblige les piétons à marcher directement sur la chaussée, les exposant ainsi à des situations potentiellement dangereuses.
De plus, avec des murs hauts de part et d'autre de la chaussée, la sensation de vitesse des véhicules motorisés est accentuée.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

2. SOLUTIONS – AMENAGEMENTS SECURITAIRES :

a. Séquence 1 : du giratoire au numéro 8 – 30 mètres :

Le giratoire est redessiné est mieux identifié, les vitesses s'apaisent. La continuité piétonne est assurée avec un trottoir aux normes PMR.



Le panneau cédez-le passage est déplacé le long du mur pour garantir un espace minimal de 1.40 m permettant l'accessibilité aux PMR.

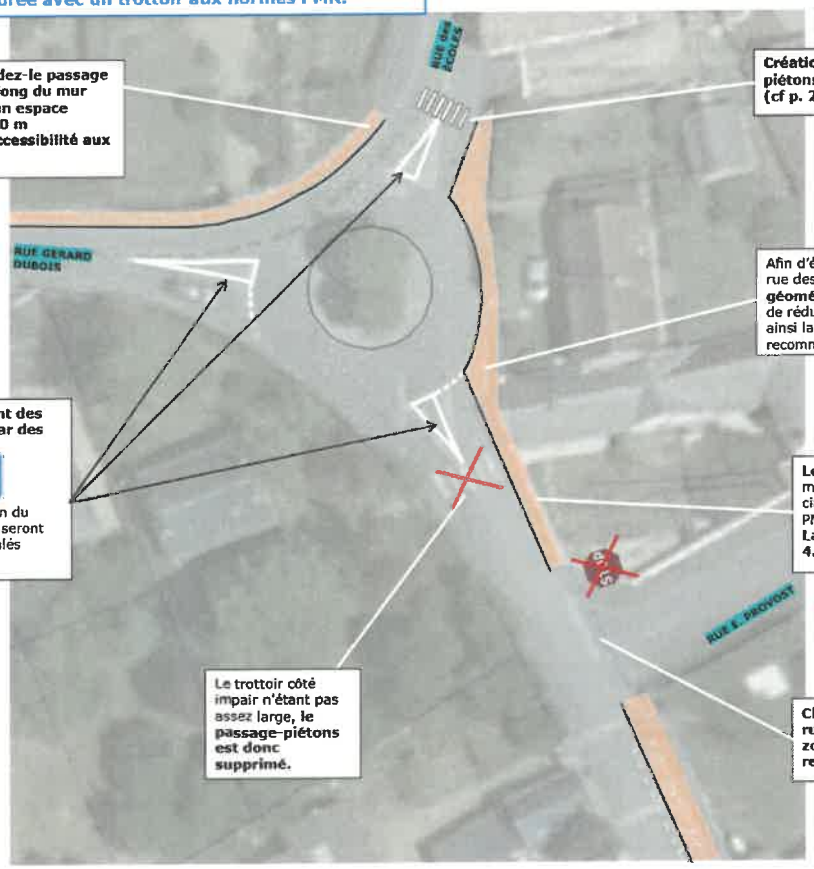

Création d'un passage-piétons aux normes PMR (cf p. 26)

Afin d'éviter le glissement des voitures vers la rue des Écoles depuis la rue de Villemêle, **la géométrie du carrefour est redessinée** afin de réduire le rayon de la courbe et contraindre ainsi la trajectoire des véhicules (voir recommandations p. 27).

Remplacement et redimensionnement des séparateurs de chaussée en pavés par des îlots en béton et bordures I2.

Panneaux J5 en tête des îlots.
Si la place est insuffisante à la conception du giratoire pour installer ces panneaux, ce seront de simples îlots franchissables bien signalés (peinture, plot en verre etc...).

Les trottoirs sont élargis (1.40 m mini) pour permettre aux piétons de circuler sur des trottoirs aux normes PMR.
La largeur de chaussée est de 4.50m mini.

Le trottoir côté impair n'étant pas assez large, **le passage-piétons est donc supprimé.**

Changement du régime de priorité rue Edmont Provost. Désormais en zone 30, la priorité à droite est recommandée ici.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

b. Séquence 2 : du numéro 10 au numéro 24 – 100 mètres :

Les piétons retrouvent une continuité piétonne plus visible et accessible par tous. Des stationnements complètent ces aménagements.

Création d'un trottoir à bordures hautes

Création de 3 stationnements à cheval sur la chaussée et le trottoir, délimités par un marquage au sol, et accompagnés d'un panneau CE50N. La chaussée est localement réduite à 4,80 m, mais le caniveau
il faut laisser un espace disponible sur le trottoir de 1,40 m pour assurer la circulation des piétons.
Le maire devra prendre un arrêté pour autoriser le stationnement sur trottoir dans cette rue, mais seulement au niveau des emplacements.



Exemple de stationnements sur chaussée et trottoir



Panneau CE50N



Il est proposé de marquer le cheminement sur la chaussée avec une ligne de pavés et des logos piétons en résine blanche.

Avec les stationnements sur la chaussée en amont et l'écluse axiale ensuite, es reprises de vitesse sont limitées.

Profil en travers des stationnements sur chaussée

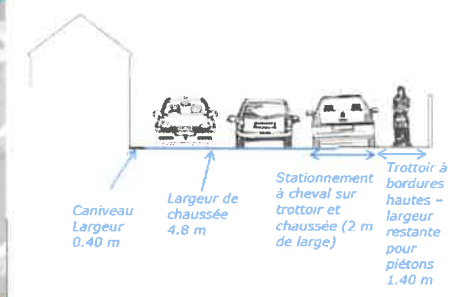

Création d'une écluse axiale à bordures franchissables de type I2 peintes en blanc au droit du numéro 26 (voir recommandations p.26).
Les ilots sont en béton désactivé. Ce resserrement de chaussée ponctuel permet le ralentissement des automobilistes dans cette longue ligne droite, avant d'entrer dans la partie de chaussée sans trottoir.
La chaussée au droit de l'écluse est ainsi réduite à 3,50 m mini.
Un régime de priorité priorise les usagers venant du giratoire.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Marché T2022/02

Travaux d'entretien et d'aménagement sur la voirie communale

Prestataire : COLAS

Bon de commande n°05/2024

Travaux : aménagement sécuritaire rue de Villemêle

SERVICES TECHNIQUES
TEL : 09.67.37.34.47 / 06.45.85.41.16
E-mail : margaux.verdelet@stgervais41.fr
jose.medina@stgervais41.fr

N°	Désignation des ouvrages	U	Quantité	PUV	TOTAL
	1 - INSTALLATION ET SIGNALISATION				
1.1	1 - INSTALLATION ET SIGNALISATION de 0 à 10 k€	FT		€5 850,00	
1.2	2 - INSTALLATION ET SIGNALISATION de 10 à 35 k€	FT	1	€6 250,00	**€6 250,00**
1.3	3 - INSTALLATION ET SIGNALISATION sup à 35 k€	FT		€7 600,00	
	2 - TERRASSEMENTS				
2.1.1	2.1 Décapage de la terre végétale Pour une surface inférieure à 500 m²	M3		€16,30	
2.1.2	2.1 Décapage de la terre végétale Pour une surface inférieure à 500 m²	M3		€15,74	
2.2.1	2.2 Terrassement en grand avec évacuation Pour un volume supérieur à 50m3	M3		€19,67	
2.2.2	2.2 Terrassement en grand avec évacuation Pour un volume supérieur à 50 m3	M3		€19,67	
2.3.1	Démolition sur trottoir existant en enrobés Terrassement sur chaussée existante et accotement Pour un volume inférieur à 50m3	M3	18	€39,83	**€716,94**
2.3.2	Démolition sur trottoir existant en enrobés Terrassement sur chaussée existante et accotement Pour un volume supérieur à 50m3	M3		€39,83	
2.4.1	Démolition chaussée sur voirie existante en enrobé Pour surface inférieure à 50m²	M2		€9,63	
2.4.2	Démolition chaussée sur voirie existante en enrobé Pour surface supérieure à 50m²	M2	194	€7,89	**€1 530,66**
2.5.1	Démolition sur trottoir existant en enrobés Pour surface inférieure à 50m²	M2		€10,17	
2.5.2	Démolition sur trottoir existant en enrobés Pour surface supérieure à 50m²	M2		€3,26	
2.6.1	Réglage et compactage du fond de forme pour la VOIRIE Pour surface inférieure à 50m²	M2		€1,86	
2.6.2	Réglage et compactage du fond de forme pour la VOIRIE Pour surface supérieure à 50m²	M2		€0,93	
2.7.1	Réglage et compactage du fond de forme pour le TROTTOIR Pour surface inférieure à 50m²	M2		€1,86	
2.7.2	Réglage et compactage du fond de forme pour le TROTTOIR Pour surface supérieure à 50m²	M2	194	€0,93	**€180,42**
2.8.1	Rabotage épaisseur de 5cm	M2		€5,96	
2.8.2	Rabotage épaisseur de 5 à 15 cm	M2		€6,16	
2.9.1	Démolition bordures ou caniveaux pour une longueur <ou= à 50ml	ML		€10,85	
2.9.2	Démolition bordures ou caniveaux pour une longueur > à 50ml	ML	82	€10,85	**€889,70**
	3 - TRANCHEES				
3.1.1	Tranchée largeur : 0.40 prof : moins d'1m	ML		€26,44	
3.1.2	Tranchée largeur : 0.40 prof : plus d'1m	ML		€26,44	
3.1.3	Tranchée largeur : 0.60 prof : plus de 0.80	ML		€26,44	
3.1.4	Tranchée largeur : 0.60 prof : plus de 0.80	ML		€26,44	
3.2	Grave 0/80 remblaiement tranchées	M3		€12,04	
3.3	Sable pour lit de pose	M3		€12,82	
3.4	Sable pour enrobage canalisation	M3		€12,82	
	4 - ASSAINISSEMENT ET MISE A LA COTE DES TAMPONS				
4.1.1	Avaloir grille 40x40	U		€190,48	
4.1.2	Avaloir grille 50x50	U		€196,00	
4.1.3	Avaloir grille 60x60	U		€203,00	
4.1.4	Grille AT 75x30	U		€203,00	
4.2.1	Bouche avaloir de profil A2 classe C250	U		€255,04	
4.2.2	Bouche avaloir de profil T2 classe C250	U		€255,04	
4.3.1	Accodrain de largeur 100mm	ML		€73,19	
4.3.2	Accodrain de largeur 150mm	ML		€96,99	
4.3.3	Accodrain de largeur 200mm	ML		€105,00	
4.4	Mise à niveau bouche à clé	U	5	€24,50	**€122,50**
4.5	Mise à niveau regard diamètre 800mm	U	4	€92,10	**€368,40**
4.6	Mise à niveau regard de branchement de 20/20 à 60/60	U		€57,75	
4.7	Réparation bouche avaloir affaissée	U		€192,50	
4.8	Fourniture et mise en œuvre d'un puisard	U		€1 134,56	
	5 - VOIRIE - REVETEMENTS DE SOLS				
5.1.1	5.1 Grave concassée pour chaussée Pour volume inférieur à 50m3 (<100 tonnes)	T	10	€17,68	**€176,80**
5.1.2	5.1 Grave concassée pour chaussée Pour volume supérieur à 50m3 (>100 tonnes)	T		€16,08	
5.2.1	5.2 Grave concassée pour trottoir Pour volume inférieur à 50m3 (<100 tonnes)	T	45	€22,97	**€1 033,65**
5.2.2	5.2 Grave concassée pour trottoir Pour volume supérieur à 50m3 (>100 tonnes)	T		€20,87	
5.3.1	5.3 Stabilisé calcaire Pour une surface inférieure à 200 m²	M2		€7,90	
5.3.2	5.3 Stabilisé calcaire Pour une surface supérieure à 200 m²	M2		€6,30	
5.4.1	5.4 Stabilisé renforcé Pour une surface inférieure à 200 m²	M2		€13,19	
5.4.2	5.4 Stabilisé renforcé Pour une surface supérieure à 200 m²	M2		€10,35	
5.5.1	5.5 Béton désactivé a Pour une surface inférieure à 200 m²	M2		€28,92	
5.5.2	5.5 Béton désactivé a Pour une surface supérieure à 200 m²	M2		€28,70	
5.6.1	5.5 Béton désactivé a Pour une surface inférieure à 200 m²	M2		€29,40	
5.6.2	5.5 Béton désactivé a Pour une surface supérieure à 200 m²	M2		€29,05	
5.7	Couche d'accrochage sur chaussée existante	M2		€0,45	
5.8	Application d'enrobés coulés à froid.	M2		€3,50	
5.9.1	GB Pour petits travaux (faits à la main)	T	22	€99,39	**€2 186,49**
5.9.2	GB Réalisation au finisseur pour un tonnage inférieur à 100T	T		€77,12	
5.9.3	GBRéalisation au finisseur pour un tonnage supérieur à 100T	T		€80,04	

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

5.10.1	BBSG Pour petits travaux (faits à la main)	T	13	*€106,40*	**€1 383,20**
5.10.2	BBSG Réalisation au Finisseur pour un tonnage inférieur à 100T	T		*€78,60*	
5.10.3	BBSG Réalisation au Finisseur pour un tonnage supérieur à 100T	T		*€67,89*	
5.11.1	BB 0/6 Pour petits travaux (faits à la main)	T	31	*€115,75*	**€3 588,25**
5.11.2	BB 0/6 Réalisation au Finisseur pour un tonnage inférieur à 100T	T		*€86,88*	
5.11.3	BB 0/6 Réalisation au Finisseur pour un tonnage supérieur à 100T	T		*€77,21*	
5.12	Pontage de fissures sur enrobé	ML		*€3,50*	
5.13.1	Pour une surface inférieure à 200 m²	M2		*€4,00*	
5.13.2	Pour une surface supérieure à 200 m²	M2		*€2,54*	
5.14.1	Emplois partiels	M2		*€4,00*	
5.14.2	Reprise de rives	M2		*€4,00*	
5.14.3	PATA point A temps automatique	M2		*€2,54*	
5.15.1	Bordure ciment de type T2, P1, P2 et A2 longueur inférieure à 50Ml	ML		*€30,04*	
5.15.2	Bordure ciment de type T2, P1, P2 et A2 longueur supérieure à 50Ml	ML		*€18,90*	
5.15.3	Bordure ciment de type AC1, I2 et I1 longueur inférieure à 50Ml	ML		*€30,80*	
5.15.4	Bordure ciment de type AC1, I2 et I1 longueur supérieure à 50Ml	ML	82	*€18,90*	**€1 549,80**
5.16.1	Caniveau CS1 et CS2 longueur inférieure à 50Ml	ML		*€30,10*	
5.16.2	Caniveau CS1 et CS2 longueur supérieure à 50Ml	ML	82	*€18,20*	**€1 492,40**
5.16.3	Caniveau CC1 longueur inférieure à 50Ml	ML		*€35,00*	
5.16.4	Caniveau CC1 longueur supérieure à 50Ml	ML		*€24,50*	
	6 - GENIE CIVIL				
6.1	Fourniture et pose de fourreaux (tous diamètres)	ML		*€19,17*	
6.2	Regard de branchement	U		*€201,40*	
6.3	Grillage avertisseur	ML		*€0,30*	
	7 - MARQUAGE AU SOL				
7.1	Marquage au sol	M2	35	*€8,40*	**€294,00**
	8 - PLANS				
8.1	Plan des ouvrages exécutés	FT	1	*€339,50*	**€339,50**
	TRAVAUX HORS BPU				
PN1	Logo piéton résine	U	15	*€58,60*	**€879,00**
PN2	Plot de verre encastré dans la chaussée	U	12	*€52,50*	**€630,00**
PN3	Déplacement de panneau existant	U	4	*€95,00*	**€380,00**
PN4	Résine agrégat (coloris au choix)	M2	91	*€40,00*	**€3 640,00**
PN5	Cycle thermocollé 2400*1200 limitation de vitesse à 30km/h	U	2	*€150,00*	**€300,00**
				TOTAL HT	**27 931,71 €**
	Révision tous les 6 mois, selon la formule = Prix initial x (0,125 + 0,875 x (TP08/TP08o))		Coefficient de révision		**1,02 €**
	TP08o = indice au mois 0 = **128,1** / **TP08** = dernier indice connu = à modifier le cas échéant		Prix révisé		**28 490,35 €**
				TVA	20%
				TOTAL TTC	**34 188,42 €**

Bon pour accord

Le 03/06/25

Signature

Mairie de St-GERVAIS-la-FORÊT (41)

Responsable des services techniques

José MÉDINA

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

ANNEXE DELIBERATION 2025-64 CM 31/06/2025

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001

ELEMENTS DU DOSSIER :

- Organigramme
- Fiche 1 : fiche descriptive de la collectivité
- Fiche 2 : composition du comité de pilotage
- Fiches 3 : fiches descriptives des unités de travail
- Fiche 4 : composition des groupes de travail
- Fiches 5 : identification et évaluation des risques professionnels
- Fiches 6 : plan d'actions de prévention

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

	DOCUMENT UNIQUE ***Evaluation des risques professionnels***	**FICHE 1**
	Fiche descriptive de la collectivité	Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

Nom	**Mairie de St Gervais la Forêt**
Adresse	15 rue des écoles – 41350 St Gervais la Forêt
Téléphone	02 54 50 51 52
Fax	02 54 50 51 50
E-mail	mairie@stgervais41.fr
Site internet	www.stgervais41.fr
Maire	Jean Noël CHAPPUIS
Directrice générale des services	Elisabeth MATIB
Assistant de prévention	José MEDINA
Médecin de prévention	Dr Gilles FRANÇOIS au CDG
Effectifs	Titulaires : 34 Non titulaires : 6
Services de la collectivité (organigramme en annexe)	Pôle Secrétariat Générale Pôle Moyens Généraux Pôle Entretien du Territoire et du Patrimoine Bâti Pôle Famille, Education, Jeunesse Police Municipale
Principaux lieux de travail des agents	**Mairie** : 15 rue des écoles - 41350 St Gervais la Forêt. **Services Techniques** : 13 rue des acacias – 41350 St Gervais la Forêt. **Restaurant scolaire** : rue des écoles, place du 8 mai – 41350 St Gervais la Forêt. **Centre de loisirs** : 6 Venelle Marguerite et Maurice Guillon – 41350 St Gervais la Forêt. **Cap Ados** : 2 Venelle Marguerite et Maurice Guillon – 41350 St Gervais la Forêt. **Ecole maternelle** : 4 Venelle Marguerite et Maurice Guillon – 41350 St Gervais la Forêt. **Ecole élémentaire** : 7 Venelle Marguerite et Maurice Guillon – 41350 St Gervais la Forêt. **Espace Jean-Claude DERET** : 1 place du marché – 41350 St Gervais la Forêt. **Police municipale** : Place Polch – 41350 Vineuil

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

	DOCUMENT UNIQUE *Evaluation des risques professionnels*	FICHE 2
Ville de Saint-Gervais La-Forêt	Comité de pilotage	Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

Membres du Comité de pilotage

Nom - Prénom	Qualité
MEDINA José	Assistant de prévention
MEDINA Virginie	DGS adjointe
SEROT Stéphane	Responsable du restaurant scolaire

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

	DOCUMENT UNIQUE *Evaluation des risques professionnels*	FICHE 3
Ville de Saint-Gervais La Forêt	Unité de travail – Fiche descriptive	Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

UNITÉ DE TRAVAIL	ATSEM
Nombre d'agents	4
Activités	• Assister le personnel d'enseignement pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants • Préparer et mettre en état de propreté des locaux et matériels servant directement à ces enfants • Accueillir et encadrer les enfants de l'école maternelle sur le temps périscolaire du midi
Lieux de travail	4 Venelle Marguerite et Maurice Guillon 41350 Saint Gervais la Forêt
Principaux matériels / produits / véhicules / engins utilisés	Principaux matériels : - Fournitures pour activités manuelles - Fournitures de bureau (ciseaux, crayons, cahier...) - Matériel, équipements sportifs - Matériel de nettoyage des locaux (aspirateur, serpillère) Produits : - Peinture, - Pâte à modeler - Produits de nettoyage (détergent, dépoussiérant...)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Ville de Saint-Cervais La Forêt	**DOCUMENT UNIQUE** ***Evaluation des risques professionnels***	**FICHE 3**
	Unité de travail – Fiche descriptive	Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

UNITÉ DE TRAVAIL	**PÔLE FAMILLE, ÉDUCATION et JEUNESSE**
Sous unité de travail (le cas échéant)	ALSH
Nombre d'agents	8
Activités	• Elaborer, préparer et encadrer les animations sur les temps périscolaires • Encadrer et animer les activités du centre de loisirs • Gérer les pharmacies • Gérer le suivi des dossiers de sécurité • Ranger la régie
Lieux de travail	**Centre de loisirs** : 6 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Salle d'évolution** : 10 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Cour des écoles** **Maternelle** : 4 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Élémentaire** : 7 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Restaurant scolaire** : place du 8 mai
Principaux matériels / produits / véhicules / engins utilisés	Principaux matériels : - Matériel informatique - Fournitures de bureau diverses - Fournitures pour activités manuelles - Matériel, équipements sportifs Véhicules : - Minibus - Vélo Produits : - Peinture - Nourriture (activités culinaires) - Fournitures pour activités manuelles

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

	DOCUMENT UNIQUE *Evaluation des risques professionnels*	FICHE 3
Ville de Saint-Cervais La-Forêt	Unité de travail – Fiche descriptive	Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

UNITÉ DE TRAVAIL	PÔLE FAMILLE, ÉDUCATION et JEUNESSE
Sous unité de travail (le cas échéant)	CAP ADOS
Nombre d'agents	1
Activités	Pilotage des projets d'animation en direction des ados Animation et encadrement des animations destinées aux ados
Lieux de travail	**Cap ADOS** : 2 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Cour d'école élémentaire** : 7 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Salle d'évolution** : 10 Venelle Marguerite et Maurice Guillon
Principaux matériels / produits / véhicules / engins utilisés	Principaux matériels : - Matériel informatique, télévision, console de jeux - Fournitures de bureau diverses - Fournitures pour activités manuelles - Matériel, équipements sportifs Véhicules : - Minibus - Vélo Produits : - Nourriture - Peinture - Fournitures pour activités manuelles

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Ville de Saint-Gervais La-Forêt	**DOCUMENT UNIQUE** ***Evaluation des risques professionnels***	**FICHE 3**
	Unité de travail – Fiche descriptive	Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

UNITÉ DE TRAVAIL	POLICE MUNICIPALE
Nombre d'agents	2
Activités	Assure la tranquillité, la salubrité et la sécurité des personnes
Lieux de travail	Service mis en commun avec la commune de Vineuil. 6 place Polch – 41350 Vineuil
Principaux matériels / produits / véhicules / engins utilisés	Principaux matériels : - Matériel informatique - Photocopieur - Imprimante - Fournitures de bureau diverses Véhicules utilisés : - Voiture de patrouille - Vélo électrique Armement : - Tonfa - Bombe lacrymogène

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Ville de Saint-Cervais La-Forêt	**DOCUMENT UNIQUE** ***Evaluation des risques professionnels***	**FICHE 3**
	Unité de travail – Fiche descriptive	Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

UNITÉ DE TRAVAIL	**RESTAURANT SCOLAIRE ET ENTRETIEN**
Sous unité de travail	ENTRETIEN
Nombre d'agents	5
Activités	Entretien des locaux scolaires, périscolaires et associatifs
Lieux de travail	**Mairie** : 15 rue des écoles **Restaurant scolaire** : place du 8 mai **ALSH** : 6 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Salle d'évolution** : 10 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Cap Ados** : 2 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Ecole maternelle** : 4 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Ecole élémentaire** : 7 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Espace Jean-Claude DERET** : 1 place du marché **Bibliothèque** : 19 rue des écoles **Ludothèque** : 1 rue du Bourg
Principaux matériels / produits / véhicules / engins utilisés	Principaux matériel : - Chiffons - Serpillère - Aspirateur - Auto laveuse - Chariots - Gants Produits : - Produits de nettoyage (détergent, dépoussiérant...)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

	DOCUMENT UNIQUE *Evaluation des risques professionnels*	FICHE 3
Ville de Saint-Gervais La Forêt	Unité de travail – Fiche descriptive	Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

UNITÉ DE TRAVAIL	RESTAURANT SCOLAIRE ET ENTRETIEN
Sous unité de travail	RESTAURANT SCOLAIRE
Nombre d'agents	5
Activités	Gestion et réception des commandes Préparation des repas Dressage des tables Service et aide au repas Réalisation de la plonge Nettoyage des locaux et matériel
Lieux de travail	Place du 8 mai 41350 Saint Gervais la Forêt
Principaux matériels / produits / véhicules / engins utilisés	Principaux matériels : - Chariots de service - Eplucheuse - Ouvre boîtes - Blixer - Coupe légumes - Four électrique - Fourneau 2 feux vifs - Blender - Vario Self (froid et chaud) - Lave-vaisselle - Auto laveuse - Lave-linge et sèche-linge - Raclette, balai et frottoir - Gants - Chariots de nettoyage - Essoreuse - Trancheuse - Mixeur - Couteaux - Etuves - Cellule de refroidissement - Presse agrumes - Coupe pain - Aspirateurs Produits : - Produits de nettoyage (détergent, dégraissant, désinfectant et acide …)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Ville de Saint-Cervais La Forêt	**DOCUMENT UNIQUE** ***Evaluation des risques professionnels***	**FICHE 3**
	Unité de travail – Fiche descriptive	Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

UNITÉ DE TRAVAIL	SERVICES ADMINISTRATIFS
Nombre d'agents	11
Activités	• Direction générale des services • Gestion et suivi administratif des dossiers dans les domaines suivants : - Affaires générales : urbanisme, élections, état civil, affaires funéraires, affaires scolaires… - Finances - Communication - Gestion de stocks - Commandes publiques - Ressources humaines - Projets municipaux - Juridique, contentieux - Affaires foncières
Lieux de travail	**Mairie** : 15 rue des écoles **Restaurant scolaire** : Place du 8 mai **Services techniques** : 13 rue des Acacias
Principaux matériels / produits / véhicules / engins utilisés	Principaux matériels : - Ordinateurs - Photocopieurs - Imprimantes - Fournitures de bureau diverses

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Ville de Saint-Cervais La-Forêt	**DOCUMENT UNIQUE** ***Evaluation des risques professionnels***	**FICHE 3**
	Unité de travail – Fiche descriptive	Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

UNITÉ DE TRAVAIL	**SERVICES TECHNIQUES**
Sous unité de travail	BATIMENTS
Nombre d'agents	5
Activités	ENTRETIEN GENERAL DES BATIMENTS COMMUNAUX Menuiserie Peinture Plomberie Electricité
Lieux de travail	Sur tous les équipements / bâtiments communaux : **Mairie** : 15 rue des écoles **Services Techniques** : 13 rue des acacias **Restaurant scolaire** : place du 8 mai **Ancienne Halte-Garderie** : 16 rue des écoles **Centre de loisirs** : 6 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Salle d'évolution** : 10 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Cap Ados** : 2 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Ecole maternelle** : 4 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Ecole élémentaire** : 7 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Espace Jean-Claude DERET** : 1 place du marché **Court de tennis couvert** : 13 rue des Acacias **Club House tennis** : 1 rue du stade des Acacias **Bibliothèque** : 19 rue des écoles **Ancienne poste** : 1 rue du Bourg **Stade des Acacias** : 3 rue du stade des acacias **Stade Georges Farsy** : 18 rue du Charbonnier **Anciens logements communaux** : 1-3-5 Venelle Marguerite et Maurice Guillon **Ecole de musique « la Forge »** : 22 rue Auguste Michel **Cimetière** : Rue Paul Berthereau **Commerces** : rue de la Poissonnière **Eglise** : 2 rue Auguste Michel **Château d'eau de la Patte d'Oie** : 2 chemin de Serge
Principaux matériels / produits / véhicules / engins utilisés	Véhicules : - Master benne - Master tôlé - Nissan benne - Kangoo 1 et 2 Matériels : - Petits outillages - Scie sauteuse, circulaire - Chalumeau - Scie Produits : - Colle - Peinture - Dissolvant

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

	DOCUMENT UNIQUE *Evaluation des risques professionnels*	FICHE 3
	Unité de travail – Fiche descriptive	Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

UNITÉ DE TRAVAIL	SERVICES TECHNIQUES
Sous unité de travail	Espaces verts
Nombre d'agents	5
Activités	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : - Tonte - Taille - Création et entretien des plantations - Débroussaillage - Soufflage, ramassage de feuille - Désherbage - Arrosage - Entretien des poubelles publiques
Lieux de travail	**Espace public** **Stage des Acacias** : 3 rue des Acacias **Stade Georges Farsy** : 18 rue du Charbonnier
Principaux matériels / produits / véhicules / engins utilisés	Véhicules : - Tracto pelle et micro tracteur - Tondeuse Matériels : - Débrousailleuse - Taille haie - Souffleur - Elagueuse - tronçonneuse Produits : - Fertilisation à l'engrais organique - Phyto (stades et cimetière)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

	DOCUMENT UNIQUE *Evaluation des risques professionnels*	FICHE 3
Ville de Saint-Gervais La Forêt	Unité de travail – Fiche descriptive	Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

UNITÉ DE TRAVAIL	SERVICES TECHNIQUES
Sous unité de travail	VOIRIE
Nombre d'agents	6
Activités	- Entretien de la voirie - Ramassage d'animaux morts - Nettoyage des WC publics
Lieux de travail	Dans la limite géographique de la commune.
Principaux matériels / produits / véhicules / engins utilisés	Principaux matériels : - Plaque vibrante - Disqueuse thermique Véhicules : - Master Benne - Master tôlé - Nissan benne - Kangoo 1 et 2 - Tracto pelle Produits : - Enrobé - Ciment - Absorbant routier

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

	DOCUMENT UNIQUE *Evaluation des risques professionnels*		FICHE 4
	Composition des groupes de travail (constitution en septembre 2015 et mise à jour en mai 2025)		Date de création : *Délibération n°* *CM du* Date de mise à jour :

Unité de travail (*sous-unité*)	Effectif		Membres du groupe de travail	
	Unité de Travail	Sous-Unité de Travail	Nom	Qualité
ATSEM	6		MEDINA José	Assistant de prévention
			MEDINA Virginie	DGS adjointe
			PICOT Katia	ATSEM
			SANTIAGO Véronique	Responsable Enfance
			SEROT Stéphane	Responsable du restaurant scolaire
POLE FAMILLE, EDUCATION et JEUNESSE	5		CHIPAULT Grégory	Responsable du CAP ADOS
CAP ADOS		3	MEDINA José	Assistant de prévention
ALSH		4	MEDINA Virginie	DGS adjointe
			SANTIAGO Véronique	Responsable Enfance
			SEROT Stéphane	Responsable du restaurant scolaire
POLICE MUNICIPALE	5		SEROT Stéphane	Responsable du restaurant scolaire, chargé du dossier
			MEDINA Virginie	Chargée des ressources humaines
			JAULAIN Florence	Brigadier-chef de Police Municipale
			PASTORELLI Patrice	Brigadier-chef de Police Municipale

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

RESTAURANT SCOLAIRE ET ENTRETIEN	6		MARTINEAU Marie-Pierre	Agent du restaurant scolaire
Restaurant scolaire		6	MEDINA José	Assistant de prévention
Entretien		6	MEDINA Virginie	DGS adjointe
			ROGER Nathalie	Agent du restaurant scolaire, seconde du responsable de service
			SEROT Stéphane	Responsable du restaurant scolaire
			PICOT Laurence	Agent d'entretien
SERVICES ADMINISTRATIFS	4		FANTONI Caroline	Responsable du service finances
			MEDINA José	Assistant de prévention
			MEDINA Virginie	DGS adjointe
			SEROT Stéphane	Responsable du restaurant scolaire
SERVICES TECHNIQUES	4		COULOMBEAU Thomas	Agent des services techniques
Bâtiment			MEDINA José	Assistant de prévention
Espaces verts			MEDINA Virginie	DGS adjointe
Voirie			SEROT Stéphane	Responsable du restaurant scolaire

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Identification et évaluation des risques professionnels

FICHE 5

UNITE DE TRAVAIL : ATSEM

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Accompagnement et surveillance des enfants au restaurant scolaire.	RISQUES LIES AU BRUIT	Cris et discussions des durant la pause méridienne : cheminement, repas.	3	1	R1	Canaliser les enfts pdt le cheminement et leur demander de parler moins fort et ne pas crier.	X		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Trébuchement avec un enfant, heurts avec du mobilier, glissades dûes à des aliments tombés sur le sol	3	2	R2	Demander aux enfants de s'asseoir correctement pendant le repas et de se ranger pendant le cheminement du retour. Nettoyer les aliments tombés sur le sol. Port de chaussures de sécurité	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Travail debout, avec des tables adaptées pour des enfants.	3	2	R2	Préparer et couper les aliments sur un mange debout pour couper les aliments à hauteur de l'agent.	X		
	RISQUES LIES AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Transmission d'agents infectieux ou viraux par les enfants.	2	2	R2	Lavage des mains régulièrement. Mise à disposition de gel hydroalcoolique.	X		
Nettoyage des locaux et du matériel	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Glissade sur sol mouillé, trébuchement sur des objets au sol, chute dans les escaliers dans les salles de classe	1	1	R1	Port de chaussures de sécurité	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : ATSEM

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Nettoyage des locaux et du matériel	RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR	Utilisation d'un escabeau pour accrocher les travaux des enfts au mur.	1	3	R2	Installer l'escabeau 3 marches sur un sol stable, non glissant.	X		
	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	Stockage de matériel pédagogique en hauteur	2	3	R3	Privilégier le rangement du matériel pédagogique à hauteur. Faire du tri afin de limiter le stockage de matériel inutile.	X		
	RISQUE CHIMIQUE	Utilisation de produits d'entretien pour le ménage	1	1	R1	Gants, blouse, fiche technique des produits. Formation interne sur l'utilisation de nouveaux produits.	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Charges lourdes : déplacer les meubles pour nettoyer dessous et ramasser des petits objets (pièces de puzzles, crayons, perles...). Remplir/vider les sceaux d'eau.	3	3	R3	Adopter une posture adéquate pour le nettoyage (se baisser en pliant les jambes) et utiliser les lavabos adultes pour prendre de l'eau. Favoriser le départ en formation sur les gestes et postures.	X		
Accueil des enfants et déshabillage et habillage	RISQUES LIES AU BRUIT	Discussions des enfants et des parents (pleurs, cris)	2	1	R1	Réduire le temps de présence des parents avec leurs enfants et rassurer l'enfant	X		
	POSTURES DE TRAVAIL	Aide au déshabillage/habillage	3	3	R3	S'asseoir pour être à leur hauteur, s'accroupir, demander des chaussures et vêtements plus pratiques à attacher/enfiler pour les enfants.	X		
	RISQUES BIOLOGIQUES	Transmission de microbes, maladies contagieuses par les enfants	2	2	R2	Désinfection des mains (SHA), consignes d'hygiène.	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102124-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : ATSEM

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Surveillance du dortoir	RISQUES CHUTE DE PLAIN PIED	Trébuchement au niveau des lits et des enfants pendant le coucher et le lever des enfants. Problème de déplacement dans le noir.	4	2	R3	Être vigilant€.	X		
	MATERIEL ET OUTILS DE TRAVAIL	Utilisation d'outils coupants pour effectuer les travaux scolaires (ciseaux, cutters,,,)	3	2	R2	Limiter les travaux de découpage dans le dortoir. Ne pas utiliser le cutters si la visibilité est mauvaise.	X		
	POSTURE DE TRAVAIL	Habillage/déshabillage des enfants : gestes répétitifs, s'accroupir pour être au niveau des enfants (endormissement)	4	2	R3	S'asseoir sur une chaise pour habiller et déshabiller les enfants.	X		
Surveillance du dortoir	RISQUES BIOLOGIQUES	Virus (maladies, poux....), infections dans un espace confiné.	4	2	R3	Aérer le dortoir, entretien quotidien de la literie et du sol, désinfection du dortoir à chaque vacances scolaires.	X		
Accompagnement des enfants en sortie éducative	AMBIANCES THERMIQUES	Chaleur (canicule), période hivernale (froid, pluie...)	1	2	R1	Utiliser des humidificateurs en aerosol en cas de grosse chaleur. Porter des vêtements adaptés.	X		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED	Risque de trébuchement avec un ou plusieurs enfants, avec du matériel sur le sol, par rapport à un terrain accidenté (trous, branches.....)	1	3	R2	Donner des consignes aux enfants et aux accompagnateurs, repérer les lieux si possible en amont de la sortie.	X		
	RISQUES ROUTIERS	Déplacements à pied, en bus	1	2	R1	Respecter les consignes de sécurité : port de la ceinture de sécurité, porter un gilet jaune.	X		
	RISQUES BIOLOGIQUES	Piqûres d'insectes	3	2	R2	Se protéger avec du produit spécifique et porter des vêtements adaptés.	X		
	RISQUES PSYCHOSOCIAUX	Situation de stress dûe au changement de rythmes, de comportements des enfants, de lieux.	1	1	R1	Bien préparer la sortie en amont, informer les enfants du déroulement de la sortie et leur donner les consignes de sécurité.	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Identification et évaluation des risques professionnels

FICHE 5

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

UNITE DE TRAVAIL : PÔLE FAMILLE, ÉDUCATION et JEUNESSE

sous-unité de travail : ALSH

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Camps, nuit au centre	RISQUES LIES AU BRUIT	Cris et discussions des enfants.	1	1	R1	Décloisonner les groupes (normes DDCSPP).	X		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Risque d'accident résultant de glissades, trébuchements....	1	3	R2	Repérage des lieux du camp en amont du séjour. Avoir une tenue adaptée et porter des chaussures fermées.	X		
	RISQUES ROUTIERS	Déplacement à pied, en vélo, en trafics pour les activités durant le camp. Se rendre aux camps.	1	4	R3	Contrôle annuel des véhicules, vérification de l'état des vélos (sortie). Port d'équipement de sécurité (gilet jaune, casque, chaussures fermées) Pause toutes le 2h si trajet long.	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Mise en place et installation du camp, port du matériel pédagogique, du matériel de camping	1	3	R2	Déplacement du matériel à plusieurs. Mise en application des consignes des gestes et postures, énoncées en début de séjour.	X		
	RISQUES LIES AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Infections, virus des enfants, piqûres d'insectes, accompagnement des enfants aux sanitaires, intoxication alimentaire.	1	2	R1	Hygiène : lavage des mains, gel antibactérien. Trousses pharmacie complètes, avec des produits adaptés et à jour, être à jour des ses vaccinations.	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Camps, nuit au centre	RISQUES PSYCHOSOCIAUX	Pluralité des tâches, gestion du temps par activités, accueil d'enfants "en difficulté" ou porteur d'un handicap.	1	2	R1	Organisation et préparation de chaque activité en amont. Travail en équipe afin d'identifier les points de vigilance en fonction du public à encadrer.	X		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	Utilisation des moyens de cuisson (crêpière, gaufrier, four, friteuse, réchaux à gaz....)	1	3	R2	Vérification du matériel (tuyau de gaz, détendeur, rallonge et multiprise aux normes, remplacement matériel défectueux. Utilisation de gants en silicones, torchons, tablier.	X		
Déplacements à pied, en vélo, en trafic, en TLC	AMBIANCES THERMIQUES	Chaleur/froid	2	2	R2	Adapter les vêtements en fonction de la température.	X		
	RISQUES LIES AU RAYONNEMENT	Coup de soleil, insolation.	2	1	R1	Se protéger : casquette, lunettes, crème solaire.	X		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Accident avec une tierce personne en vélo ou à pied. Sols glissants (météo, huiles sur la route....)	2	3	R3	Donner des consignes avant l'activité : sécurité, respect des distances de sécurité, porter des chaussures fermées.	X		
	RISQUES ROUTIER	Sorties : déplacement à pied, en vélo, en trafic, en TLC	2	4	R3	Donner les consignes aux animateurs : contrôle annuel des véhicules , vérification de l'état des véhicules avant la sortie. Port des équipements de sécurité (casque, gilet jaune, tenue adaptée)	X		
	RISQUES PSYCHOSOCIAUX	Encadrement de groupe d'enfants en dehors de la structure fermée, stress lié à la sécurité des enfants.	2	1	R1	Privilégier des petits groupes d'enfants à encadrer. Maitriser le parcours afin d'anticiper les difficultés.	X		
Accueil périscolaire MATIN / MIDI / SOIR Animation activités manuelles.	RISQUES LIES AU BRUIT	Cris et discussions des enfants, bruit propre à l'activité	3	1	R1	Décloisonner les groupes, utiliser le gymnase, l'ALSH et la cour des écoles.	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025064-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accueil périscolaire MATIN MIDI SOIR Animation et activités manuelles.	RISQUES LIES AU RAYONNEMENTS	Exposition au soleil pendant la surveillance des enfants en extérieur durant l'accueil périscolaire	4	2	R3	S'hydrater, se protéger la tête (casquette), lunettes de soleil, crème solaire. Effectuer les activités extérieures à l'ombre.	X		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Circulation entre les tables/chaises et les enfants, trébucher avec des objets/jeux sur le sol, sol glissant si liquide renversé par un enfant.	4	3	R4	Aménagement des locaux, espace de jeux, rangement. Avoir des vêtements et chaussures confortables et adaptés.	X		
	RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR	Récupérer le matériel pédagogique en hauteur (régie). Accrocher des productions sur les murs et au plafond	2	3	R3	Aménagement des locaux. Fonctionnalité, affichage, protocole information et sécurité, consignes de rappel d'utilisation des structures. Limiter le stockage en hauteur. Ne pas monter sur les chaises. Utiliser une plateforme individuelle roulante.	X		
	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	Chutes d'objets sur étagères ou au-dessus des armoires ou production qui se décrochent	2	3	R3	Productions légères qui sont accrochées, rangement optimisé. Ne rien mettre au-dessus des armoires avec des lieux de rangement supplémentaires.	X		
	RISQUE CHIMIQUE	Utilisation colle, peinture, savon, bombe de peinture, vernis....	2	1	R1	Utilisation de gants/blouses. Utilisation de produits réglementairement adaptés aux activités.	X		
	RISQUES BIOLOGIQUES	Infections, virus des enfants, piqûres d'insectes, brûlures	4	2	R3	Hygiène : lavage des mains, gel antibactérien. Trousses pharmacie complètes, avec des produits adaptés et à jour, être à jour des ses vaccinations (enfants, animateurs). Port de masque en période d'épidémie.	X		
	MATERIEL ET OUTILS DE TRAVAIL	Utilisation de matériel pédagogique coupant (ciseaux, cutters, couteaux, massicot...)	2	3	R3	Malette pédagogique pour les animateurs avec le matériel nécessaire et adapté.	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Déplacement et installation du matériel, port des caisses (matériel pédagogique)	2	2	R2	Déplacement du matériel de façon à ne pas porter de charge lourde. Faire plusieurs rotation.	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accueil périscolaire MATIN MIDI SOIR Animation et activités manuelles.	RISQUES LIES AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Infections, virus des enfants, piqûres d'insectes, brûlures	4	2	R3	Hygiène : lavage des mains, gel antibactérien, affiche pour alerter "maladies, poux...", Trousses pharmacie complètes, avec des produits adaptés et à jour, être à jour des ses vaccinations (enfants, animateurs)	X		
	POSTURE DE TRAVAIL	Différentes postures selon les tâches (habillage/déshabillage des maternels, collage, découpage, taille des crayons....), mobilier adapté aux enfants mais pas aux animateurs (maternels)	2	3	R3	Adapter sa posture selon le travail à effectuer	X		
1ers soins en cas de blessure	RISQUES LIES AU BRUIT	Pleurs, cris des enfants	1	1	R1	Calmer l'enfant, détourner son attention pendant les soins, le rassurer	X		
	RISQUES BIOLOGIQUES	Contact possible avec liquide biologique (sang)	1	1	R1	Désinfection des mains, mettre des gants, utiliser du matériel adapté	X		
Surveillance du dortoir	RISQUES CHUTE DE PLAIN PIED	Trébuchement au niveau des lits et des enfants pendant le coucher et le lever des enfants	2	3	R3	Être vigilant	X		
	MANUTENTION MANUELLE / POSTURES	Mise en place et rangement des lits qui sont adaptés à la hauteur des enfants	2	2	R2	S'accroupir, ne pas faire la mise en place et le rangement seul.	X		
	POSTURE DE TRAVAIL	Habillage/déshabillage des enfants : gestes répétitifs, s'accroupir pour être au niveau des enfants (endormissement)	2	2	R2	S'asseoir sur une chaise pour habiller et déshabiller l'enfant	X		
	RISQUES BIOLOGIQUES	Enfants malades (virus, poux....), infections dans un espace confiné	2	2	R2	Aérer le dortoir, entretien de la literie et du sol, lavage des draps chaque semaine	X		

Accusé de réception en préfecture
064-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Identification et évaluation des risques professionnels

FICHE 5

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

UNITE DE TRAVAIL : PÔLE FAMILLE ÉDUCATION et JEUNESSE

Sous-unité de travail: CAP ADOS

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Animation ados	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Animations sportives extérieures ou indoor. Glissade.	1	2	R1	Chaussures et tenues adaptées	☒		
	RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR	Animations ludiques avec banc, chaise, escabeau …	1	3	R2	sécurisation avec présence d'un autre animateur.	☒		
	RISQUES ROUTIER	Déplacement lors des sorties en minibus.	1	3	R2	Temps de repos toutes les 2 heures	☒		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Deplacement de matériel	2	2	R2	Rayonnage de rangement régie adapté	☒		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	utilisation de matériel de chauffe (four, plancha, friteuse, crepière, …)	1	2	R1	Gants de protection, veste ou tablier et matériels adaptés	☒		
	RISQUES LIES AUX AMBIANCES THERMIQUES	Activités en extérieurs	1	2	R1	Protection solaire (créme, casquette, …) + tenue adaptée	☒		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Identification et évaluation des risques professionnels

FICHE 5

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE ET ENTRETIEN

Sous-unité de travail : ***ENTRETIEN***

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
POUR TOUTES LES ACTIVITÉS	RISQUES PSYCHOSOCIAUX	Horaires de travail en décallage avec les autres actifs et journée de travail fractionnée.	3	2	R2	Gestion de la vie personnelle en fonction des horaires de travail.		X	
	RISQUES CHIMIQUES	Produits utilisés. Alergènes dûs à la poussière.	3	2	R2	Gants, blouses et fiches techniques. Formation interne sur l'utilisation des produits. Présentation et transmission des FDS (fiche de donnée et de sécurité)	X		
	RISQUES ELECTRIQUES	Branchement des appareils électro ménagers	3	3	R3	Vérification annuelle. Equiper chaque bâtiment afin d'éviter la manutention.	X		
	RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	Mélange de produits d'entretien utilisés. Branchement des appareils électroménagers.	3	4	R4	Fiches techniques et respect des consignes, des procédures d'utilisation. Respect des FDS après formation en interne sur l'utilisation des produits. Vérification annuelle des appareils et installations.	X		
	RISQUES LIES AU BRUIT	Aspirateur et auto laveuse. Déplacement du mobilier.	3	3	R3	Entretien annuel. Amortisseurs de bruit sous les meubles.	X		
NETTOYAGE DES SOLS	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Glissades sur sol mouillé.	3	3	R3	Chaussures de sécurité.	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE ET ENTRETIEN

Sous-unité de travail : *ENTRETIEN*

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
NETTOYAGE DES SOLS	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	Chute de chaises posées sur les tables.	3	2	R2	Chaussures de sécurité.	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Gestes répétitifs, position debout, manutention des chaises et seau d'eau.	3	2	R2	Bonne utilisation du matériel et bonne organisation.	X		
NETTOYAGE DES LOCAUX	RISQUES LIES AUX AMBIANCES THERMIQUES	Changement de température, passage d'un local à l'autre. Température élevée l'été.	3	2	R2	Se couvrir baisser les stores pour prévenir de la chaleur et s'hydrater.	X		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	Aspirateur et chariot de nettoyage	3	3	R3	Vérification annuelle. Equiper chaque bâtiment afin d'éviter la manutention.	X		
	RISQUE CHUTE DE HAUTEUR	Locaux à l'étage	3	3	R3	Stocker le matériel à l'étage. Chaussures de sécurité. Rembarde et garde corp.	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Portage des seaux et des bidons de produits, gestes répétitifs, position debout et courbées	3	2	R2	Chariot sur roulettes pour le transport.	X		
	RISQUES LIES AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Nettoyage des sanitaires souillés.	3	2	R2	Blouse, gants et masque.	X		
NETTOYAGE DES MOBILIERS	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Classes non rangées, obstacles au sol.	4	2	R3	Etre prudent(e). Alerter son supérieur si le désordre de la classe ne permet pas son nettoyage.	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE ET ENTRETIEN

Sous-unité de travail : *ENTRETIEN*

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
NETTOYAGE DES MOBILIERS	RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR	Estrade dans les salles de classes.	3	2	R2	Etre prudent(e).	X		
	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	Chaises livres etc…..	3	2	R2	Etre vigilant(e). Chaussures de sécurité.	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Manutention des chaises, port de tous objets à retirer des étagères, gestes répétitifs, position accroupie, debout et penchée…	3	2	R2	Bonne organisation de travail. Ne pas monter sur une chaise.	X		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Trébuchement sur aspirateur, seau...	3	3	R3	Vigilance personnelle.	X		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	Vibration de l'auto laveuse et coupures.	2	3	R3	Suivre les consignes d'utilisation du matériel (formation en interne).	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Déplacement de tout le matériel d'entretien et gestes répétitifs.	3	2	R2	Matériel sur roulettes.	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025164-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE ET ENTRETIEN

Sous-unité de travail : *ENTRETIEN*

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
NETTOYAGE DES MOBILIERS	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MECANIQUE	Renversement du matériel.	2	3	R3	Chaussures de sécurité et bonne manutention du matériel.	X		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Trébuchement, empètrement.	3	3	R3	Vigilance personnelle.	X		
	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	Chutes de chaises et autres mobiliers.	3	3	R3	Chaussures de sécurité.	X		
GESTION DES POUBELLES	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Poids des poubelles et se pencher et se relever tout le temps.	3	2	R2	Ne pas trop charger les poubelles et une bonne méthode de travail.	X		Formation sur les gestes et postures au travail
	RISQUES LIES AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Manipulation des poubelles.	3	1	R1	Mettre des gants et des masques.	X		
	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	Bidon de lessive et corbeille à linge.	4	1	R2	Rangement sur les étagères à hauteur de bras. Viglence personelle.	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214101021-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE ET ENTRETIEN

Sous-unité de travail : ***ENTRETIEN***

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
GESTION DES POUBELLES	RISQUES LIES AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Manipulation, nettoyage des containers.	4	1	R2	Gants	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Identification et évaluation des risques professionnels

FICHE 5

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE et ENTRETIEN

Sous-unité de travail : ***Restaurant Scolaire***

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Mise en place du PLAN DE MAITRISE SANITAIRE (PMS) - Délibération n° 7/2025 du 27/01/2025									
GESTION ET RECEPTION DES COMMANDES	RISQUES LIES AUX AMBIANCES THERMIQUES	Reception des marchandises à l'extérieur. Passage du bureau au frigo pour vérifier les stocks	2	1	R1	Doudoune.	x		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Glissade et chutes	2	2	R2	Bon nettoyage. Chaussures de sécurité.	x		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Manutention des colis	2	2	R2	Bonne assise et bon positionnement. Utilisation des chariots pour transporter les colis. Cahier des charges marchés publics : petit conditionnement.	x		
PREPARATION DES REPAS	RISQUES LIES AU BRUIT	Eplucheuse, hotte, Robot coupe, Cellule de refroidissement, Trancheuse à viande, Machine à pain	4	1	R2	Réglage d'usine. Matériel aux normes et non utilisés en même temps. Équipement de bouchons communiquants.	x		

Accusé de réception préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE et ENTRETIEN

Sous-unité de travail : ***Restaurant Scolaire***

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
PREPARATION DES REPAS	RISQUES LIES AUX AMBIANCES THERMIQUES	Récupération des denrées dans la chambre froide.	4	2	R3	Vêtements chaud à disposition et organisation pour intervenir un minimum	x		
PREPARATION DES REPAS	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Glissade dûe a l'eau et le gras et trébuchement	4	3	R4	Chaussures anti dérapantes,nettoyage journalier et signalisation (gras).	x		
	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	Ustensiles, matériels et objets.	4	2	R3	Utilisation d'un chariot, organisation du stockage, organisation du plan de travail et chaussures de sécurité.	x		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	Découpe des légumes. Port de plats chaudS sortant du four. Port d'ustencils coupants. Port de matériel encombrant (plats, gammelles…).	4	3	R4	Sécurité sur les machines, contrôle annuel. Tenue de travail adaptée. Utilisation de gants résistants au chaud. Armoire à pharmacie.	x		
	RISQUES ELECTRIQUES	Tous les appareils électriques	1	4	R3	Vérification des appareils annuellement et respect des consignes d'utilisation du matériel	x		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Transport du matériel, postures cotraignantes (pliées, statiques, répétées).	4	2	R3	Chariot à disposition, conditionnement moins lourd.	x		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE et ENTRETIEN

Sous-unité de travail : ***Restaurant Scolaire***

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
DRESSAGE DES TABLES	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Trébuchement, glissade, empêtrement (pieds de chaise).	4	2	R3	Chaussures de sécurité et bonne disposition du matériel.	x		
DRESSAGE DES TABLES	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	Manipulation des assiettes, verres et couverts. Manipulation des chaises (maternelle).	4	2	R3	Chaussures de sécurité, armoire à pharmacie.	x		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Port de la vaisselle, position debout et position courbée sur les tables maternelles.	4	2	R3	Chariot à niveau constant.	x		
SERVICE ET AIDE AUX REPAS	RISQUES LIES AU BRUIT	Bruit des enfants (paroles, couverts, chaises).	4	2	R3	Demander le silence aux enfants. Salle insonorisée, tables anti bruit et formation pour les agents encadrant les enfants. Mise à disposition de bouchons d'oreilles communiquants.	x		
	RISQUES LIES AUX AMBIANCES THERMIQUES	Encadrement du cheminement des enfants élémentaires.	4	2	R3	Se couvrir.	x		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Trébuchement, glissade, bousculade.	4	2	R3	Chaussures de sécurité Armoire à pharmacie	x		

Accusé de réception en préfecture
041-214102211-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE et ENTRETIEN

Sous-unité de travail : ***Restaurant Scolaire***

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
SERVICE ET AIDE AUX REPAS	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	Plats de service (brûlure,coupure), Chocs (hématome).	4	2	R3	Armoire à pharmacie, blouse pour tous les agents et chaussures de sécurité. Douche à disposition.	x		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	Coupure (couteaux, coupe pommes).	3	3	R3	Bonne utilisation du matériel Formation premiers secours proposée aux agents.	x		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Four(charges lourdes, brûlantes et encombrantes) plats de service (brûlure et chocs).	4	2	R3	Torchons,armoire à pharmacie et douche. Petit conditionnement.	x		
		Courbé au dessus des tables, plats lourd à sortir du four, piétinement et station debout.	4	2	R3	Bonne organisation, mise à disposition de mange debout	x		Formation sur les gestes et postures
	RISQUES PSYCHOSOCIAUX	gestion des PAI (projet d'accueil individualisé).	4	1	R2	Mise en place de procédures claires avec photo pour chaque enfant. Concertation avec équipe et responsable en cas de doute.	x		
		Stress lié au bruit, à l'organisation et au temps.	4	1	R2	travail en équipe et bonne organisation.	x		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE et ENTRETIEN

Sous-unité de travail : ***Restaurant Scolaire***

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
REALISATION DE LA PLONGE EN MACHINE ET MANUELLE	RISQUES LIES AU BRUIT	Machine à laver la vaisselle.	4	1	R2	Réglage d'usine. Matériel aux normes et non utilisés en même temps. Équipement de bouchons communiquants.	x		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Glissade dû a l'eau et le gras et trébuchement	4	3	R4	Chaussures de sécurité et nettoyage journalier.	x		
REALISATION DE LA PLONGE EN MACHINE ET MANUELLE	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	Chute de la vaisselle stockée	4	2	R3	Chaussures de sécurité.	x		
	RISQUE CHIMIQUE	Changement des produits (recharge). Produits dangereux. Contact avec le produit.	1	3	R2	Etiquettes sur les bidons, port de gants et vêtements de travail. Formation en interne ou part le fournisseur lors d'un nouveau marché.	x		
	RISQUES ELECTRIQUES	Allumage et extinction de la machine.	2	4	R3	Entretien annuel de la machine.	x		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Charge lourde, bidon de produits (10 litres), charge de petite vaisselle.	1	2	R1	Chariots de transport à roulette et à niveau constant. Assistance d'un autre agent pour aider au port de la charge.	x		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Position debout, statique.	4	2	R3	mise en place de chariots à niveau constant. Instauration d'un binôme, permettant la rotation de poste.	x		

Accusé de réception en préfecture
041141102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE et ENTRETIEN

Sous-unité de travail : ***Restaurant Scolaire***

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
REALISATION DE LA PLONGE	RISQUES AMBIANCE THERMIQUE	Brulûre avec eau trop chaude ou avec vapeur	3	2	R2	Précaution lors de l'ouverture du lave vaisselles. Thermostat robinet.	x		
NETTOYAGE DU SELF DES FRIGOS ET DE LA CUISINE	RISQUES LIES AU BRUIT	Aspirateur, auto laveuse	2	1	R1	Révision du matériel une fois par an. Mise à disposition de bouchons d'oreilles communiquants.	x		
	RISQUES LIES AUX AMBIANCES THERMIQUES	Nettoyage du congélateur et des frigos.	1	1	R1	Port d'un vêtement adapté.	x		
NETTOYAGE DU SELF DES FRIGOS ET DE LA CUISINE	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Chutes, glissades et trébuchement.	4	2	R3	Chaussures de sécurité, sol anti dérapant.	x		
	RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR	Nettoyage hotte aspirante et le dessus des fours	1	2	R1	Etre en binôme et vigilance personnelle.	x		
	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	Etagères à vaisselle et à épicerie, chutes de chaises.	1	2	R1	Chaussures de sécurité, vigilance personnelle.	x		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	Eplucheuse à légumes, essoreuse à salade, coupe pain.	3	1	R1	Vigilance et débranchement pour nettoyage.	x		

Accusé de réception en préfecture
011-211102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE et ENTRETIEN

Sous-unité de travail : ***Restaurant Scolaire***

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
NETTOYAGE DU SELF DES FRIGOS ET DE LA CUISINE	RISQUES ELECTRIQUES	Lavage à grande eau et brancher et débrancher le matériel.	4	4	R4	vérification annuelle des installations électriques	x		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Vider les frigos et les étagères. Passer la raclette accroupie, et position debout, piétinement.	4	2	R3	Bonne organisation et bon positionnement.	x		
NETTOYAGE DES SOLS DES SANITAIRES POUBELLES ET LAVABOS	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Glissades.	4	2	R3	Chaussures de sécurité, sol anti dérapant.	X		
	RISQUE CHIMIQUE	Utilisation des produits.	4	1	R2	Fiches techniques, masques, blouses et gants. Formation interne sur l'utilisation des produits, mise en place de fiches techniques.	X		
	RISQUES ELECTRIQUES	Aspirateur et laveuse automatique.	4	4	R4	Vérification annuelle.	X		
NETTOYAGE DES SOLS DES SANITAIRES POUBELLES ET LAVABOS	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Seau d'eau à porter, position debout, gestes répétitifs.	4	2	R3	Chariot à roulettes, bon positionnement.	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214101212-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Identification et évaluation des risques professionnels

FICHE 5

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES ADMINISTRATIFS

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Travail sur écran	RISQUES LIES A L'ECLAIRAGE	Reflets sur l'écran	4	1	R2	Éclairage adapté, stores.	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	posture statique prolongée, gestes répétitifs, utilisation du clavier et souris.	4	2	R3	siège réglable avec accoudoirs (AB, EF, SB, CF)	X		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET AUX OUTILS DE TRAVAIL	fixation intensive des yeux sur l'écran, utilisation intensive de la souris	4	1	R2	pause régulière, utilisation d'une souris sans fil	X		
accueil du public	RISQUES LIES AU BRUIT	téléphone, photocopieur, espace de travail bruyant (hall d'accueil)	4	1	R2	bureau "réception public" pour limiter le nombre de personnes dans le hall d'accueil	X		
	RISQUES LIES AUX AMBIANCES THERMIQUES	courant d'air	2	2	R2	Demander à ne pas laisser la porte ouverte trop longtemps. Prévoir un vêtement supplémentaire	X		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	glissade, trébuchement ou heurt avec des objets. Déplacement dans les escaliers.	3	3	R3	Etre prudent. balustrade et rampe et bandes antidérapantes sur les nez de marches	x		

Accusé de réception en préfecture
041-210102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES ADMINISTRATIFS

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Accueil du public	RISQUES LIES AUX AGENTS BIOLOGIQUES	contamination par le public (grippe, gastro-entérite…)	1	2	R1	banque d'accueil pour conserver une distance, vaccin contre la grippe pris en charge par la collectivité, règles d'hygiène à respecter. Utilisation de gel hydroalcoolique et de masque.	x		
	RISQUES PSYCHOSOCIAUX	charge mentale (multiplicité des tâches, travail dans l'urgence), conflits internes et/ou externes (agressivités verbales et/ou physiques des usagers)	2	3	R3	formation "organisation et planification de son temps et de son travail", sensibilisation à la gestion des conflits, débriefing, soutien	x		
Classement	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	manutention manuelle et port de charges des boites à archives	2	1	R1	posture adaptée	x		
	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	chute d'objets provenant du haut d'un placard	2	1	R1	limiter le rangement en hauteur.	x		
Archivage	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	manutention manuelle et port de charges (archives)	1	2	R1	posture adaptée chariot de manutention dans la salle des archives	x		

Accusé de réception en préfecture
041-211102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES ADMINISTRATIFS

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Archivage	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	chute d'objets provenant de stockage	1	2	R1	Marche pied et prudence. Limiter le stockage en hauteur.		x	
Déplacements en véhicules ou à pieds	RISQUES ROUTIER	déplacements pour assister à une formation, une réunion, pour déposer une régie à la trésorerie…	1	3	R2	privilégier les transports en commun, l'accompagnement de la police municipale	x		
Gestion des ressources humaines	RISQUES PSYCHOSOCIAUX	gestion de situations difficiles, conflictuelles…	3	2	R2	instauration d'un climat de confiance, écoute, dialogue. Avoir une bonne connaissance du statut. Respect du positionnement	x		
Réunion… organisés en dehors des heures de travail (en soirée)		fatigue liée aux contraintes horaires	2	1	R1	récupération du temps de travail	X		
Relations avec les elus		Responsabilités juridiques. Respect des échéances. Retranscrire et comprendre les demandes des élus. Amplitude horaires en cas de réunion en soirée.	3	1	R1	Respecter le positionnement. Avoir une bonne organisation de travail. Se former régulièrement. Récupérer le temps de réunion.	X		

Accusé de réception en préfecture
01-211021212-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Identification et évaluation des risques professionnels

FICHE 5

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail : BATIMENTS

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Menuiserie	RISQUES LIES AU BRUIT	machines électroportatives	3	3	R3	casque anti-bruit	x		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	machine filaires chutes de bois, copeaux	2	2	R2	aménagement poste de travail aspiration	x		
	RISQUE CHIMIQUE	utilisation colles, poussière de bois	1	4	R3	port de masque + aspiration à la source	x		
	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	rangement de panneaux de bois au sol	2	2	R2	Chaussures de sécurité. constuction de raks à panneaux	X		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	outils rotatifs tranchants	2	3	R3	personnes habilitées, sécurité de la machine (arret coup de poing) utilisation d'Equipement de Protection Individuelle	x		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail : BATIMENTS

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Menuiserie	RISQUES ELECTRIQUES	outils électroportatifs	2	4	R3	habilitation électrique, entretien des outils	x		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	port de plaques de bois	2	2	R2	bonne posture à prendre et travail en binôme si besoin.		x	poignées de transport + chariot
		plaques, port d'ouvrages	2	2	R2	diable, transpalette	x		
Peinture	RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR	travaux en hauteur	1	4	R3	échaffaudage, escabeaux avec nacelle nacelles mécanique	x		
	RISQUE CHIMIQUE	produits comprenant des solvants	1	2	R1	EPI (masque...)	x		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	utilisation de cutters	1	3	R2	EPI gants	x		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail : BATIMENTS

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Peinture	RISQUES ELECTRIQUES	Démontage appareillage électrique	1	4	R3	habilitation électrique symbole BO (travaux d'ordre non éléctriques)	x		
Plomberie	RISQUES LIES AU BRUIT	Martellement	1	3	R2	EPI (bouchons d'oreilles)	x		
	RISQUES LIES AUX AMBIANCES THERMIQUES	Chalumeau soudage/brasage	1	2	R1	EPI (masque de protection, lunettes, gants)	x		
	RISQUES LIES AU RAYONNEMENTS	Chalumeau soudage/brasage	1	3	R2	EPI (lunettes, gants)	x		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	Coupures avec scie à métaux et disqueuse	1	2	R1	EPI (gants de protection, lunettes pour disquer	x		
	RISQUES ELECTRIQUES	Intervention sur chaudière et chauffe eau	1	4	R3	consignation tableau électrique. Habilitation	x		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail : BATIMENTS

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Electricite	RISQUES LIES AU BRUIT	Materiel électro portatif	1	3	R2	casque anti bruit	x		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Passage de gaines au sol Outillage filaire Rallonge électrique	1	2	R1	Organisation et rangement du poste de travail	x		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	Martellement / coupures	1	2	R1	Port de gants	x		
	RISQUES ELECTRIQUES	Travaux éxcutés sous basse tension	1	4	R3	Utilisation de gants et d'outils adaptés. Système d'arrêt sécurité. Habilitation.	x		cadenas specifique
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Port de charges (caisses, coffrets ...)	1	2	R1	EPI transpalette, diable	x		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	Travaux à genoux , endroits exigus	1	2	R1	EPI	x		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

FICHE 5

Identification et évaluation des risques professionnels

Date de création:

Date de mise à jour:

R 1 : Risque mineur

R 2 : Risque secondaire

R 3 : Risque important

R 4 : Risque très important

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail: voirie

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
Entretien du matériel	RISQUES LIES AU BRUIT	Réglages du matériel thermique	1	3	R2	EPI casque anti bruit / bouchon d'oreille	x		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	Coupures / infections/brulûres	1	2	R1	EPI Gants	x		
	RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	Matériel à moteur thermique + échappement chaud	1	4	R3	EPI Gants	x		
Ramassage animaux morts	RISQUES ROUTIER	Animaux sur la voie publique	1	4	R3	Mise en sécurité du chantier mobile. Triflash sur véhicule	x		
	RISQUE BIOLOGIQUE	Contamination	1	3	R2	EPI Gants / Bottes / masques	x		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Ville de Saint-Gervais La-Forêt

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Identification et évaluation des risques professionnels

FICHE 5

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail : espaces verts

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
TONTE	RISQUES LIES AU BRUIT	MOTEUR + COUPE	3	3	R3	CASQUE ANTI-BRUIT	X		
	RISQUES LIES AUX AMBIANCES THERMIQUES	HUMIDITE, CHALEUR, FROID	3	2	R2	VETEMENT DE TRAVAIL, GANTS, HYDRATATION	X		
	RISQUES LIES AU RAYONNEMENTS	EXPOSITION AU SOLEIL	2	2	R2	VETEMENT, CASQUETTE	X		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	Déplacement sur l'herbe avec la tondeuse auto-tractée (sol glissant, accidenté)	2	2	R2	CHAUSSURES ANTI-DERAPANTES	X		
	RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR	TONDEUSE AUTO-PORTEE (MONTEE, DESCENTE)	3	2	R2	CHAUSSURES	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail : espaces verts

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
TONTE	RISQUES ROUTIER	CIRCULATION SUR ROUTE, VOIRIE ET PARCELLES ESPACES VERTS	3	4	R4	GYROPHARE, AUTORISATION DE CONDUITE, GILET HAUTE VISIBILITE	X		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	COUPURE AVEC LAME EN NETTOYANT SUR AUTO-TRACTEE	2	3	R3	ENLEVEMENT DE LA BOUGIE	X		CREATION D'UN MODE D'EMPLOI POUR LA MACHINE
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	MONTEE ET DESCENTE DES TONDEUSES DANS LA BENNE	2	2	R2	RAMPE D'ACCES POUR BENNE ET REMORQUE	X		
	RISQUES LIES AUX AGENTS BIOLOGIQUES	DEPLACEMENT DE POUSSIERE, ALLERGIE	3	2	R2	EPI EN PLACE	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MECANIQUE	RENVERSEMENT LATERALE, ECRASEMENT	2	4	R3	PICTOGRAMME ET CONSIQGNE + ARSAULTS DE SECURITE	X		
DEBROU-SAILLAGE	RISQUES LIES AU BRUIT	BRUIT MOTEUR THERMIQUE	2	3	R3	CASQUE ANTI-BRUIT + BOUCHONS RENOUVELLEMENT OU ACHAT MATERIEL ELECTRIQUE	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025066-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail : espaces verts

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
DEBROU-SAILLAGE	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	TRAVAIL SUR TALUS, GLISSEMENT	2	3	R3	CHAUSSURES ANTI-DERAPANTES	X		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	PROJECTIONS, SECTIONNEMENT	3	2	R2	VISIERE DE PROTECTION, CACHE FIL, TETE AUTOMATIQUE, CASQUE ET GANTS	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	PORT DE LA DEBROUSAILLEUSE. GESTES REPETITIFS	3	2	R2	HARNAI A DOS MATERIEL ELECTRIQUE MOINS LOURDS	X		
	RISQUES LIES AUX AGENTS BIOLOGIQUES	ALLERGIES ET PIQURE INSECTES	2	3	R3	TROUSSE PREMIERS SECOURS	X		
SOUFFLAGE, RAMASSAGE DE FEUILLES	RISQUES LIES AU BRUIT	BRUITS SOUFFLEUR ET ASPIRATEUR	2	3	R3	CASQUES + BOUCHONS	X		
	RISQUES ROUTIER	DEPLACEMENT SUR VOIRIE	2	4	R3	GILET HV, PANNEAUX DE CHANTIER + GYROPHARE	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102123-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail : espaces verts

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
SOUFFLAGE, RAMASSAGE DE FEUILLES	RISQUES LIES AUX AGENTS BIOLOGIQUES	POUSSIERE NEZ	2	4	R3	MASQUES ANTI_POUSSIERE	X		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	PROJECTIONS	2	2	R2	LUNETTES DE PROTECTION	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	POIDS DU SOUFFLEUR + POSITION DEBOUT	2	2	R2	MATERIEL SUR BATTERIE = MOINS LOURDS + ROULEMENT UTILISATEURS	X		
DESHERBAGE MANUEL	RISQUES ROUTIER	DEPLACEMENTS ET PLATEFORME D'UTILISATION SUR KYOTI	2	3	R3	GYROPHARE	X		
FERTILISATION	RISQUES ROUTIER	DEPLACEMENTS SUR ROUTES AVEC VEHICULE DE LA COMMUNE POUR SE RENDRE AUX POINTS CONCERNÉS	2	3	R3	BALISAGE AVEC PLOTS	X		
	RISQUE CHIMIQUE	POUSSIERE D'ENGRAIS LORS DE LA SEMENCE	1	4	R3	MASQUE ANTI POUSSIERE + PRODUIT	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail : espaces verts

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
FERTILISATION	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE	VERSEMENT SACS D'ENGRAIS DANS LE SEMOIR	1	2	R1	BAISSER LE RELEVAGE POUR HAUTEUR MOINS HAUTE	X		
BINAGE, BECHAGE	RISQUES ROUTIER	BINAGE DES ILOTS/CHAUSSEES + PASSAGE DE VEHICULES	2	2	R2	GILETS HV, GYROPHARE SUR VEHICULES	X		
CREATION ET ENTRETIEN DES PLANTATIONS	RISQUES LIES AU BRUIT	PASSAGE DU MOTOCULTEUR	2	3	R3	CASQUE ET BOUCHONS ANTI-BRUIT	X		
	RISQUES DE CHUTES DE PLAIN PIED ET HEURTS	TRAVAIL DANS LES MASSIFS, RISQUE DE TORSIONS OU CHUTES AVEC BORDURES	2	2	R2	CHAUSSURES MONTANTES = MAINTIEN DES CHEVILLES	X		
	RISQUES ROUTIER	TRAVAIL A PROXIMITE DE PISTES CYCLABLES ET/OU ROUTES	2	3	R3	SIGNALISATION, GILETS HV, ...	X		
	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	SECTIONNEMENT, COUPURE	2	3	R3	GANTS, CONSEIL DE PREVENTIONS ET D'UTILISATION (INDIQUE SUR LES OUTILS)	X		

Accusé de réception en préfecture
033-211021121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail : espaces verts

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
CREATION ET ENTRETIEN DES PLANTATIONS	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE	TRANSPORT DES SACS DE TERREAU, ENGRAIS…	2	2	R2	PETIT CONDITIONNEMENT DES SACS. Formation gestes et postures.	X		
ARROSAGE	RISQUES LIES AU BRUIT	MOTO-POMPE (MOTEUR THERMIQUE)	3	3	R3	CASQUES + BOUCHONS	X		
	RISQUES ROUTIER	ARROSAGE EN BORD DE ROUTE	2	3	R3	GYROPHARE SUR CAMION + GILETS JAUNES. PANNEAU TRIFLASH AK 5 + BANDES REFLECHISSANTES	X		
CONDUITE DE VEHICULE	RISQUES ROUTIER	CIRCULATION ET STATIONNEMENT SUR LA VOIRIE = RISQUES DE COLLISION	4	3	R4	GYROPHARE. TRIFLASH + BANDES REFLECHISSANTES	X		
UTILISATION D'ENGIN DE CHANTIER	RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR	MONTÉE ET DESCENTE DES ENGINS	2	2	R2	CHAUSSURE ANTI-DERAPANTES	X		
	RISQUES ROUTIER	CIRCULATION SUR ROUTE	2	3	R3	GYROPHARE, AUTORISATION DE CONDUITE, GILET HAUTE VISIBILITE, CACES	X		

Accusé de réception préfecture
041-214102411-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail : espaces verts

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
UTILISATION D'ENGIN DE CHANTIER	RISQUES LIES AUX MATERIELS ET OUTILS DE TRAVAIL	ECRASEMENT LORS DE LA MISE EN PLACE DES OUTILS (SABLEUSE, LAME, TRAITEMENT, EPAREUSE)	2	3	R3	REVISION TOUT LES ANS POUR VEILLER AU BON FONCTIONNEMENT ET EVITER TOUT ACCIDENT	X		
DEPLACEMENT A LA DECHETTERIE	RISQUES ROUTIER	CIRCULATION SUR ROUTES	4	3	R4	PERMIS DE CONDUIRE	X		
	RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR	BASCULEMENT DANS LES BENNES	4	3	R4	BARRIERES ET LISSES DE PROTECTION	X		
POUBELLES PUBLIQUES	RISQUES LIES AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS	STOCKAGE DE CAGETTES EN BOIS DANS LE LOCAL POUBELLE A LA CANTINE	3	2	R2	RANGEMENT DES CAGETTES, LOCAL VIDE 2 FOIS PAR SEMAINE PAR LE PRIMEUR FOURNISSEUR	X		
	RISQUE CHIMIQUE	UTILISATION DE PRODUIT NETTOYANT POUR LAVAGE DES POUBELLES	3	3	R3			X	FICHE PRODUIT A AFFICHER, PROTECTION CORPORELLE CONTRE CONTACT AVEC PRODUIT
POUBELLES PUBLIQUES	RISQUES ROUTIER	DEPLACEMENT POUR CHANGER LES SACS SUR LA COMMUNE	3	3	R3	TRIFLASH + BANDES REFLECHISSANTES	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DELIB25-64-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2025

R 1 : Risque mineur
R 2 : Risque secondaire
R 3 : Risque important
R 4 : Risque très important

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

Sous-unité de travail : espaces verts

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DE LA SITUATION (exposition, lieux, matériels, produits utilisés)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PRÉVENTION EXISTANTES	MAITRISE DU RISQUE		PROPOSITION D'ACTIONS DE PREVENTION
			F	G	R		Bonne	Insuffisante	
POUBELLES PUBLIQUES	RISQUE BIOLOGIQUE	MANIPULATION DES POUBELLES = CONTACT AVEC MICROBES, VIRUS	4	3	R4	PINCES PAPIERS, GANTS, GEL HYDRO-ALCOOLIQUE.	X		
	RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE ET AUX POSTURES DE TRAVAIL	CHARGEMENT DE DECHETS	3	2	R2	PANNEAU CONTRE DEPOTS SAUVAGES	X		

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DOCUMENT UNIQUE

Evaluation des risques professionnels

Plan d'action de prévention

FICHE 6

UNITE DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE et ENTRETIEN

sous-unité de travail : Restaurant scolaire

ACTIVITES	PROPOSITION D'ACTION	OBJECTIF DE L'ACTION	PILOTE	DELAI	COUT	DATE DE REALISATION	REMARQUES
Service et aide aux repas	Formation sur les gestes et postures en intra.	Permettre de contrôler les risques liés à la manutation manuelle et aux postures de travail.	responsable du service	2026			

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

sous-unité de travail : Bâtiment

ACTIVITES	PROPOSITION D'ACTION	OBJECTIF DE L'ACTION	PILOTE	DELAI	COUT	DATE DE REALISATION	REMARQUES
MENUISERIE	Pour le port de plaques de bois : faire l'acquisition de poignées de transport et d'un chariot à panneau.	Limité le risque lié à la manutention manuelle et aux postures de travail.	Services techniques	2025-2026	500 €		

UNITE DE TRAVAIL : SERVICES TECHNIQUES

sous-unité de travail : Espaces verts

ACTIVITES	PROPOSITION D'ACTION	OBJECTIF DE L'ACTION	PILOTE	DELAI	COUT	DATE DE REALISATION	REMARQUES
NETTOYAGE DES POUBELLES PUBLIQUES	Etablir une fiche produit précisant les précautions d'emploi (protection corporelle). Mettre la fiche produit à disposition des agents concernés.	Limité le risque chimique lié à l'activité.	Services Techniques et service chargé du marché des produits d'entretien.	dans l'année 2025	0 €		
TONTE	Création d'un mode d'emploi pour utilisation de la tondeuse	Bien comprendre le fonctionnement de l'outil afin de limité le risque de coupure avec la lame en la nettoyant.	Services techniques.	2025-2026	0 €		

Accusé de réception en préfecture
041-214102211-20250704-DEE2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Plan d'action de prévention

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

REPARTITION DES POSTES CRÉÉS EN CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/06/2025

Intitulé grade au 01/01/2017	Situation statutaire	Quotité de travail	ETP	Origine	Situation	Service
POSTES PERMANENTS						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Catégorie A						
Attaché Principal	Titulaire - carrière double	TC	1	Création CM du 21/03/2016 délib39/16	Occupé	Direction
Directrice générale des services	Titulaire - poste fonctionnel	TC	1	Crée par delib n°136/09 du 17/12/09	Occupé	
Catégorie B						
Rédacteur principal de 1ère classe	Titulaire	TC	1	créé par délib n° 35/2024 du 18/03/2024	occupé	Direction
Rédacteur principal de 1ère classe	Titulaire	TC	1	Créé par délib. n°12/09 du 27/03/08	Occupé	Comptabilité
Rédacteur principal de 1ère classe	Titulaire	TC	1	Créé par délib. n°90/2018 du 03/09/2018	occupé	Services techniques
Rédacteur principal de 2ème classe	Titulaire	TC	1	Créé par délib. n°49/2019 du 25/03/2019	occupé	Services techniques
Rédacteur principal de 2ème classe	Titulaire	TC	1	Créé par délib n°152/2011 du 12/12/2011	vacant	fermeture après avis CST
Catégorie C						
Adjoint adm. principal de 1ère cl	titulaire	TC	1	Création délib n° 35/2024 du 18/03/2024	occupé	RH
Adjoint adm. principal de 1ère cl	titulaire	TC	1	Création délib n°40/2020 du 02/03/2020	occupé	Etat civil
Adjoint administratif	titulaire	TC	1	Créé par délib n°102 /2019 du 30/092019	Occupé	communication
Adjoint administratif	titulaire	TC	1	Créé par délib 122 du 03/11/2014 augmentation à 35/35h CM du 19/02/2018 délib 21/2018. Modifié 28/35h CM du 11/06/2019 délib 68/2019 augmentation à 35/35h CM du 12/12/2022 délib 121/2022	occupé	comptabilité
Adjoint administratif	titulaire	TC	1	Créé délib n°37/2022 du 21/03/2022	occupé	élections/urba/EJCD
Adjoint administratif	contractuel	TC	1	créé par délib n° 63/2024 du 01/07/2024	occupé	restaurant scolaire
Adjoint administratif	titulaire	TC	1	Créé délib n° 48/2022 du 09/05/2023	occupé	accueil/état civil
FILIERE SECURITE						
Catégorie C						
Brigadier chef ppal de police municipale	Titulaire	TC	1	crée délib 112/2012 du 09/12/2013	occupé	Police Municipale
Brigadier chef ppal de police municipale	Titulaire	TC	1	crée délib 1122012 du 09/12/2013	occupé	Police Municipale
FILIERE TECHNIQUE						
Catégorie B						
Technicien principal de 1ère classe	Titulaire	TC	1	Créé par délib. n°152/11 du 12/12/2011	occupé	urbanisme
Technicien ppal de 2ème classe	Titulaire	TC	1	Création délib n°55 du 04/05/2017	Occupé	Restaurant scolaire
Catégorie C						
agent de maitrise principal	titulaire	TC	1	créé par délib n° 33 du 20/03/2023	occupé	Restaurant scolaire
agent de maitrise	Titulaire	TC	1	Crée par délib n° 73 du 21/07/2014	Vacant	*fermeture après avis CST*
agent de maitrise	Titulaire	TC	1	Crée par délib. n° 128/2020 du 14/12/2020	Occupé	Services techniques
Adjoint tech. principal de 1ère cl	Titulaire	TNC 31,5/35h	0,9	Créé par délib. n°18/07 du 24/01/07	vacant	à fermer suite retraite
Adjoint tech.principal de 2ème cl	Titulaire	TC	1	créé par délib. N° 97/2022 du 17/10/2022	occupé	services techniques
Adjoint techn.ppal de 2ème cl	titulaire	TC	0,9	créé par délib n°33 du 20/03/2023 ETP1 modifié de 1 à 0.90 délib n° 27/2025 du 24/02/2025	occupé	service entretien
Adjoint techn.ppal de 2ème cl	titulaire	TC	1	créé par délib n°33 du 20/03/2023	occupé	services techniques
adjoint technique	stagiaire	TC	1	Créé par délib. n°16/07 du 24/01/07	occupé	Services techniques
adjoint technique	Titulaire	TC	1	Créé par délib. n°26/04 du 12/12/04	Occupé	Services techniques
adjoint technique	stagiaire	TC	0,9	Créé par délib. n°18/2013 du 04/03/13 modifié par délibération n° 63/2024 ETP 1 à 0.90	occupé	restaurant scolaire
adjoint technique	Titulaire	TC	1	créé par délib. 94/2016 du 10/10/2016	occupé	Restaurant scolaire
adjoint technique	Titulaire	TC	1	Créé par délib. n°83/2012 du 23/07/12	occupé	services techniques

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-66-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

adjoint technique	Contractuel	TNC 23.80/35	0,68	Créé par délib. N° 10 /2021 du 25/01/2021	vacant	fermeture après avis CST
adjoint technique	titulaire	TNC 28/35	0,8	Créé par délib. n°83/2012 du 23/07/12	occupé	Service entretien
adjoint technique	Contractuel	TNC 29.75/35	0,85	Créé par délib n° 85/2019 du 26/08/2019 Modifié de 0.90 à 0.85 délib n° 83 /2022 du 12/09/22	occupé	Service entretien
adjoint technique	stagiaire	TNC 32.2/35	0,92	Crée par délib n°73/2014 du 10/06/2014 (0,78) Modifié délib n° 85/2019 du 26/08/2019 Modifié de 0.75 à 0.92 délib n° 83/2022 du 12/09/22	occupé	Service entretien
adjoint technique	titulaire	TNC 31.5/35	0,9	Crée par délib n°73/2014du 10/06/2014 (90%) Modifié par la délib n°90/2018 du 03/09/2018 Modifié de 0.85 à 0.90 délib n° 83/2022 du 12/09/22	vacant	*à fermer après avis CST*
adjoint technique	Contractuel	TNC 15.75/35	0,45	Créé par délib n°128/2020 du 14/12/2020	occupé	*service entretien RS*
FILIERE ANIMATION						
Catégorie B						
Animateur principal de 1er classe	Titulaire	TC	1	Créé par délib. n°152/11 du 12/12/2011	Occupé	Animation
Catégorie C						
adjoint d'animation ppal 2ème classe	titulaire	TC	1	créé par délib n°33 du 20/03/2023	occupé	animation
adjoint d'animation	titulaire	TC	1	créé CM du 14/12/2020 délib n° 128/2020 modifié délib n° 71/2023 CM du 24/07/2023 ETP 0.91 à 1	Occupé	Animation
adjoint d'animation	titulaire	TC	1	créé CM du 03/09/2018 délib n°90/2019 modifié délib n° 71/2023 CM du 24/07/2023 ETP 0.97 à 1	occupé	Animation
adjoint d'animation	Titulaire	TC	1	Crée par délib n° 12 /2016 du 28/01/2016 modifié délib n° 71/2023 CM du 24/07/2023 ETP 0.82 à 1	Occupé	Animation
adjoint d'animation	Contractuel	TNC 28.7/35	0,82	Créé par délib n° 85/2019 du 26/08/2019 modification délib n°88/2020 du 21/09/2020 modifié délib n° 71/2023 CM du 24/07/2023 ETP 0.80 à 0.85 modifié par délib n° 67/2024 du 01/07/2024 ETP 0.85 à 0.82	occupé	Animation
adjoint d'animation	Contractuel	TNC 23.8/35	0,68	Créé par délib n° 85/2019 du 26/08/2019 (0,58) modification délib n°88/2020 du 21/09/2020 modification délib n° 67/2024 du 01/07/2024 ETP 0.73 à 0.68	occupé	Animation
adjoint d'animation	stagiaire	TC	0,95	Créé par délib n° 85/2019 du 26/08/2019 modifié délib n° CM du 24/07/2023 ETP 0.80 à 1 modif délib n° 77/2024 du 16/09/2024 ETP 1 à 0.95	Occupé	Animation
adjoint d'animation	Contractuel	TNC 28.7/35	0,82	Créé par délib n° 85/2019 du 26/08/2019 modifié délib n° CM du 24/07/2023 ETP 0.77 à 0.82	Occupé	Animation
adjoint d'animation	Contractuel	TNC 31,5/35	0,9	Créé par délib n°102/2019 du 30/09/2019	Occupé	école maternelle
adjoint d'animation	contractuel	TNC 17.5/35	0,5	créé par délib n° /2025 du 30/06/2025	création	école maternelle
adjoint d'animation	Contractuel	TNC 9,1/35	0,26	Créé par délib n° 88/2020 du 21/09/2020 Modifié : grade d'adjoint technique à adjoint d'animation délib n° 83/2022 du 12/09/2022	vacant	2ème service maternel
FILIERE SOCIALE						
Catégorie A						
Educateur de jeunes enfants ppal	*Titulaire*	*TNC 27,18/35h*	*0*	*Crée au CM du 09/12/2013 n°112/2013*	SURNOMBRE vacant	*fermeture après avis CST*
Catégorie C						
ATSEM principal de 1ère classe	Titulaire	TC	1	Création délib n°55 du 04/05/2017	Occupé	ATSEM
ATSEM principal de 1ère classe	Titulaire	TC	1	Création délib n°55 du 04/05/2017	Occupé	ATSEM
ATSEM principal de 1ère classe	Titulaire	TNC 28h	0,8	Création délib n°55 du 04/05/2017 modification délib n°72 du 25/06/2018	Occupé	ATSEM

Total ETP - Postes permanents	**47,03**
Dont total ETP des créations/modifications de postes	**0,50**
total ETP des suppressions de postes / Vacants	**4,74**
Total ETP postes occupés	42,29

POSTES NON PERMANENTS - OCCASIONNELS (non comptabilisé dans le tableau des effectifs)

Adjoint d'animation	contractuel saisonnier	TC	2	Créé par délib. n° 16/2025 du 27/01/2025	service jeunesse et sport - vacances scolaires
adjoint technique	contractuel saisonnier	TC	7	Créé par délib. n° 16/2025 du 27/01/2025	Services techniques - Jobs d'été

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-66-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025